

N°: 1

Date réception Préfecture :

Conseil du 29/06/2015	Identifiant : 2015-0203	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS poitiers DIRECTION FINANCES ET GESTION PUBLIQUE SERVICE BUDGET ET FINANCES	Titre : Budget général - Approbation des comptes administratifs 2014, des comptes de gestions 2014 et affectation des résultats 2014. - P.J. : Rapport de présentation du compte administratif 2014 ; CA Principal ; CA Parkings ; CA Cimetières ; CA Locations immobilières et base de loisirs Etudiée par : Le Bureau Municipal du 01/06/2015 La commission des Finances du 22/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

La séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe budgétaire. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable est le seul chargé du paiement des dépenses et de la prise en charge des recettes.

Chacun en ce qui le concerne doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Celui de l'ordonnateur est le compte administratif et celui du comptable est le compte de gestion.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif qui lui est présenté annuellement en disposant de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte administratif doit être arrêté en présence du compte de gestion. En effet, les deux documents retracant la comptabilité de la collectivité doivent être concordants.

Lors du vote des budgets primitifs 2015 de la Ville de Poitiers, le 30 mars 2015, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats 2014 sur tous les budgets. Cette reprise a été justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel de chaque budget établie par l'ordonnateur et confirmée par le comptable.

Cependant, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice clos ne sont pas considérés comme arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Après examen du compte administratif et du compte de gestion établi par le comptable, ceux-ci apparaissent en tous points conformes. Il convient donc de voter le compte administratif 2014 des budgets de la Ville et d'approuver les comptes de gestion du comptable public. Ces derniers sont tenus à disposition auprès du service Budget – Finances.

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes qui sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal.

Article 2 : Les comptes de gestion ont été établis par le comptable public.

Les budgets Parkings, Cimetières et Locations immobilières et Bases de Loisirs n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Le budget principal a été annoté de la façon suivante : « *Des régularisations liées principalement à l'actif et aux amortissements devront être comptabilisées au plus tôt. Afin d'ajuster les comptes relatifs à l'inventaire, des travaux sont en cours au sein de la*

collectivité ». Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par le comptable public.

Article 3 : Le Conseil Municipal approuve les propositions d'affectation suivantes délibérées lors du Conseil municipal du 30 mars 2015 pour les budgets suivants.

	Résultat de clôture 2014	Résultat cumulé brut	Résultat cumulé net (RAR compris)	Affectation proposée le 30 mars 2015		
				Investissement		Fonctionnement
				Résultat reporté 001	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	Résultat reporté 002
Parkings						
<i>Investissement</i>	-198 554,87	139 866,81	-43 365,29	139 866,81	79 558,35	474 050,00
<i>Fonctionnement</i>	79 558,35	553 608,35	553 608,35			
Cimetières						
<i>Investissement</i>	8 941,38	52 906,73	52 906,73	52 906,73		23 838,71
<i>Fonctionnement</i>	-8 256,22	23 838,71	23 838,71			
Locations immobilières et bases de loisirs						
<i>Investissement</i>	2 605,31	-104 683,33	- 112 401,68	- 104 683,33	137 505,76	87 168,09
<i>Fonctionnement</i>	158 697,56	224 673,85	224 673,85			

Article 4 : Le conseil municipal constate que le résultat de fonctionnement anticipé de l'exercice 2014, du budget principal, de 11 768 606 ,87 € est erroné et doit être remplacé par 11 768 572,03 €, suite à la prise en compte de mandats et de titres supplémentaires, soit une différence de 34,84 €.

- Le conseil municipal approuve la modification du résultat ainsi que la proposition d'affectation sur le budget principal

	Résultat de clôture 2014	Résultat cumulé brut	Résultat cumulé net (RAR compris)	Affectation proposée le 29 juin 2015		
				Investissement		Fonctionnement
				Résultat reporté 001	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	Résultat reporté 002
Principal						
<i>Investissement</i>	-203 354,42	- 10 409 574,75	- 8 556 629,04	- 10 409 574,75	11 755 822,03	1 152 750,00
<i>Fonctionnement</i>	11 768 572,03	12 908 572,03	12 908 572,03			



COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

RAPPORT DE PRÉSENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

1 INTRODUCTION

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Comme chaque année, le résultat de l'année n-1 a été intégré par anticipation dans les budgets lors de l'approbation du budget primitif de l'année n, tout comme les reports des crédits d'investissement et le résultat de clôture de l'exercice précédent.

Les comparaisons des évolutions sont calculées du Compte administratif 2013 au Compte administratif 2014 et du Budget primitif 2014 au Compte administratif 2014.

Comme pour la présentation du Budget primitif, pour la section de fonctionnement du budget Principal, le Compte administratif est présenté en recettes ou dépenses nettes selon le poste et en neutralisant les doubles comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2 LE BUDGET PRINCIPAL (174,0 M€ EN DEPENSES ET 185,6 M€ EN RECETTES)

Le budget 2014, approuvé le 28 avril, a été amendé à trois reprises lors des Décisions Modificatives des 30 juin, 29 septembre et 8 décembre. La section d'investissement a été revalorisé de 2,6 M€ sans impact sur l'emprunt, l'essentiel des opérations concernant des opérations d'ordre patrimoniales ou étant financées par des recettes nouvelles (subventions). La section de fonctionnement n'a évolué faiblement que de 0,05 M€. Le prélèvement sur l'enveloppe des dépenses imprévues n'a été que de 0,02 M€.

Pour mémoire, ce budget avait été construit sur quatre piliers principaux :

- Pas d'augmentation du taux des impôts locaux
- Stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une épargne brute de 10,0 M€ afin de financer le programme d'investissement.
- Une maîtrise de l'encours de dette

2.1 LE FONCTIONNEMENT (133,1 M€ en dépenses et 144,9 M€ en recettes)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	122 786 019	136 069 130	132 412 555	142 406 707	127 695 555	141 021 226
Total écritures d'ordre	4 392 177	3 776 355	13 794 152	3 800 000	5 444 386	3 887 288
TOTAL	127 178 196	139 845 485	146 206 707	146 206 707	133 139 941	144 908 513

Pour mémoire, les **mouvements réels** donnent lieu à décaissement de fonds, pas les **mouvements d'ordre**. Ces derniers sont des écritures comptables qui permettent le basculement des crédits d'une section à une autre. Leur montant net des mouvements d'ordre (dépenses moins recettes) doit être strictement égal à la différence entre recettes réelles et dépenses réelles.

Ce tableau est strictement comptable avec présentation des dépenses et recettes brutes.

Les résultats de 2014 laissent apparaître une épargne brute (recettes réelles moins dépenses réelles) s'élevant à 13 326 K€. L'épargne brute prévisionnelle au BP 2014 était constituée de l'excédent antérieur reporté, soit 1 140 K€, et de l'anticipation de la différence entre les recettes et les dépenses réelles, soit 8 854 K€, pour un total de 9 994 K€. En prenant cet excédent, l'épargne brute au CA s'élève à 14 466 K€, soit 4 472 K€ de plus qu'au BP. L'objectif d'une épargne brute minimale de 10,0 M€ en 2014 est donc atteint.

Le tableau ci-dessous présente les montants et les évolutions en net, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Cette présentation est plus représentative sur le plan économique de l'évolution du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN NET	CA 2013	CA 2014	Variation de CA à CA	BP 2014
DOTATIONS RECUES	32 835 833	32 282 854	-1,7%	31 708 533
FISCALITE	77 958 077	78 967 046	1,3%	79 028 713
EXCEDENT REPORTÉ N-1	1 103 280	1 140 000	3,3%	1 140 000
AUTRES PRODUITS	469 067	1 268 129	170,4%	219 622
PRODUITS RECUS	112 366 256	113 658 029	1,1%	112 096 868
RESSOURCES HUMAINES EN NET*	57 640 996	58 891 928	2,2%	58 041 273
SUBVENTIONS VERSEES	25 061 067	25 629 798	2,3%	25 494 811
CHARGES GENERALES EN NET*	12 121 550	11 673 610	-3,7%	13 622 032
FRAIS FINANCIERS	3 156 252	2 997 023	-5,0%	4 944 600
DEPENSES COURANTES	97 979 865	99 192 359	1,2%	102 102 716
EPARGNE BRUTE	14 386 391	14 465 671	0,6%	9 994 152

* Ce chiffre tient compte des reversements de Grand Poitiers

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2.1.1 Les produits reçus (113,7 M€)

Les produits reçus en net progressent globalement de 1,1 % entre le CA 2013 et le CA 2014. Les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

2.1.1.1 Les dotations reçues (32,3 M€)

Les concours financiers de l'État diminuent de 1,7 % entre le CA 2013 et le CA 2014.

Recettes issues de l'enveloppe normée	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA 2013 - CA 2014	
				En valeur	En %
Dotation forfaitaire	22 181 297	21 169 567	21 283 330	-897 967	-4,0%
Dotation de solidarité urbaine	5 521 809	5 742 681	5 930 824	409 015	7,4%
Dotation nationale de péréquation	2 319 780	2 319 780	2 575 653	255 873	11,0%
DGF des permanents syndicaux	35 324	16 944	35 596	273	0,8%
Dotation Globale de Fonctionnement	30 058 210	29 248 972	29 825 403	-232 806	-0,8%
DGD - Hygiène	271 420	271 420	271 420	0	0,0%
DGD - Bibliothèque	132 922	-	6 600	-126 322	-95,0%
Dotation Globale de Décentralisation	404 342	271 420	278 020	-126 322	-31,2%
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 559 225	1 549 218	1 549 218	-10 007	-0,6%
Compensation au titre de la taxe professionnelle	531 147	418 068	418 068	-113 079	-21,3%
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	277 293	209 337	209 337	-67 956	-24,5%
Compensations fiscales	2 367 665	2 176 623	2 176 623	-191 042	-8,1%
Dotation spéciale au titre des instituteurs	5 616	5 616	2 808	-2 808	-50,0%
Totaux	32 835 833	31 702 631	32 282 854	-552 978	-1,7%

La participation des communes à la réduction du déficit public se fait par une diminution de la Dotation Forfaitaire, part principale de la Dotation Globale de Fonctionnement. Pour Poitiers, elle a diminué de 0,9 M€ en 2014, soit - 4,0 % par rapport au CA 2013.

Toutefois, la Ville de Poitiers bénéficie d'une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui a pour but de corriger les inégalités de situation entre collectivités.

La DSU a augmenté de 0,4 M€ en 2014, soit +7,4% par rapport au CA 2013.

Le calcul de la DSU se fait à partir de 4 critères, devant refléter à la fois la richesse de la collectivité ainsi que le niveau des charges auxquelles la collectivité doit faire face. Ces critères sont le potentiel financier (45 %), le nombre de personnes bénéficiant des APL (30 %), le nombre de logements sociaux (15 %), et le revenu moyen par habitant (10 %). A partir de ces critères, la Ville de Poitiers était classée au 220^{ème} rang en 2014. Les collectivités qui se positionnent dans le haut du classement bénéficient d'une augmentation plus forte de la DSU. La progression élevée de la DSU à Poitiers est le fait d'une meilleure prise en compte de la réalité économique, sociale et budgétaire de la collectivité.

De même, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en augmentation de 0,3 M€ (+ 11 %) par rapport au CA 2013. La DNP vise à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes, c'est à ce titre qu'elle est considérée comme une dotation de péréquation. La progression de la DNP perçue par Poitiers s'explique par la hausse de cette dotation au niveau national : 10 M€. De plus, un meilleur positionnement de Poitiers par rapport aux autres communes participe à la croissance de la DNP.

Les deux dotations de péréquation (DSU, DNP) progressent en définitive de 8,5 % (0,7 M€) entre le CA 2013 et le CA 2014, compensant ainsi, en partie, la baisse de la dotation forfaitaire. Le Fonds National de Péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) (voir 2.1.1.2.3), autre instrument de péréquation, permet de compenser le solde (+0,3 M€).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les compensations fiscales, qui remboursent en partie à la collectivité les dégrèvements des taxes d'habitation, professionnelle et foncières décidés par l'Etat, sont en diminution de 8,1 % par rapport au CA 2013. Cette diminution s'explique par le fait que ces compensations sont des variables d'ajustement de l'évolution de la DGF au niveau national. La baisse des compensations fiscales participe, au niveau national, à la croissance des dotations de péréquation.

2.1.1.2 Fiscalité (79,0 M€)

Recettes fiscales	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 à CA 2014 En valeur	En %	CA2014-BP2014 En valeur	En %
Impôts locaux - Contributions directes	56 825 662	57 706 803	57 338 897	513 235	0,9%	-367 906	-0,6%
Reversements de fiscalité	14 916 354	14 916 354	14 916 354	0	0,0%	0	0,0%
Autres taxes	6 549 370	6 800 556	7 201 945	652 575	10,0%	401 389	5,9%
Totaux recettes fiscales	78 291 386	79 423 713	79 457 196	1 165 810	1,5%	33 483	0,0%
Revertement de la taxe de séjour	301 879	335 000	340 944	39 065	12,9%	5 944	1,8%
Dégrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants	31 430	60 000	149 206	117 776	374,7%	89 206	148,7%
Evolution net de la fiscalité reçue	77 958 077	79 028 713	78 967 046	1 008 969	1,3%	-61 667	-0,1%

Les recettes fiscales nettes perçues (79,0 M€) des habitants, des propriétaires et des autres utilisateurs du domaine public représentent 56,0 % des recettes réelles de fonctionnement et constituent la première ressource de la collectivité.

2.1.1.2.1 Les impôts locaux et contributions directes (57,3 M€)

Les impôts locaux recouvrent la taxe d'habitation (dont la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis 2011), le foncier bâti et le foncier non bâti.

L'évolution des impôts locaux payés par les contribuables dépend de 3 paramètres :

- l'évolution des taux votés par le Conseil municipal
- l'évolution des bases votées par le Parlement
- l'évolution de la richesse (nouveaux contribuables et hausse de la valeur locative).

L'année 2014 était marquée par la stabilité des taux des impôts « ménages » pour la quatrième année consécutive et par une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9% suite à Loi de finances 2014. En ce qui concerne l'évolution de la richesse, les bases entre 2013 et 2014 ont diminué de 0,1 %. Du fait des nouvelles mesures sur les exonérations de Taxe d'habitation (voir ci-dessous), la perte estimée de base de TH est de 790 K€. Sans ces mesures, la croissance physique des bases aurait été de + 0,3%.

Le produit de cette fiscalité a augmenté de 0,9 % par rapport au réalisé 2013 (+513 K€), mais il est constaté une sous réalisation de 368 K€ par rapport aux prévisions du BP 2014, résultant en très grande partie de la diminution des bases de la taxe d'habitation du fait de l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'une exonération.

En effet, deux dispositifs nationaux protégeant nos concitoyens les plus fragiles augmentent le périmètre des exonérations de Taxe d'Habitation (TH). :

- la revalorisation de 4 % du seuil de revenus en deçà duquel les contribuables peuvent bénéficier d'une exonération totale de taxe d'habitation.
- les contribuables âgés de + 60 ans ainsi que les veuves et veufs qui bénéficiaient de l'exonération de la taxe l'année précédente sont à nouveau systématiquement exonérés.

En 2014, près de 9 % des foyers fiscaux étaient exonérés de TH.

En 2010, la Ville de Poitiers a décidé de maintenir sa politique d'abattements sur la Taxe d'Habitation. Ce choix représente une diminution de l'encaissement des recettes de 5,1 M€.

Pour rappel, les abattements en vigueur sont les suivants :

- abattement général à la base de 15 % (maximum légal)
- abattement pour les deux premières personnes à charge de 15 % (+ 5 % par rapport au minimum légal)
- abattement à partir de la troisième personne à charge 15 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Ces abattements s'appliquent sur la valeur locative moyenne de Poitiers, soit 2 618 € en 2014, et viennent diminuer la valeur cadastrale de tous les logements. C'est sur cette valeur cadastrale réduite que s'applique le taux d'imposition.

Poitiers applique le maximum légal pour l'abattement général à la base. De par le mode de calcul, la politique d'abattements de Poitiers a des effets favorables ciblés en priorité sur les ménages modestes.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants s'élève à 468 K€ en 2014. A ce montant, il faut déduire les remboursements à hauteur de 149 K€. Ces remboursements concernent des contribuables qui ont démontré aux services des impôts qu'ils n'étaient pas redevables compte tenu de leur situation. Ce dispositif, que la Ville de Poitiers a décidé d'instaurer en 2010 a pour objet de faire payer les propriétaires de logements vacants depuis plus de 2 ans, afin de les inciter à louer leur logement. Cette taxe a rapporté 531 K€ en net en 2013.

2.1.1.2.2 Les reversements de fiscalité (14,9 M€)

Deux dotations, consistant en des reversements de fiscalité perçus par l'échelon intercommunal, sont versées par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers à l'ensemble des communes membres dans le cadre de son passage à la Taxe Professionnelle Unique. Dans le compte administratif 2014 de la Ville de Poitiers, ces recettes représentent 10,6 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui en fait la troisième recette budgétaire.

- **L'attribution de compensation (AC)** vise à neutraliser l'impact du transfert de l'ensemble de la taxe professionnelle à la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers concomitante au « retour » des impôts ménages au bénéfice de la Ville qui présentait un solde déséquilibré. Suite au transfert du Parc des expositions à Grand Poitiers, pour assurer la neutralité financière de la charge ainsi transférée, le montant de l'attribution de compensation a été revu à la baisse et arrêté à 9 997 742 €.
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** transférait aux communes la dynamique des bases de taxe professionnelle transférées à l'agglomération. La DSC a été figée et sa répartition tient compte maintenant majoritairement de la population et du potentiel financier de chaque commune. Ce changement dans la répartition de la DSC s'est fait progressivement sur 3 ans à partir de 2009. Depuis 2011, le montant de cette enveloppe est figé à 4 918 612 €.

2.1.1.2.3 Autres recettes fiscales (6,7 M€)

Autres recettes fiscales	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014 En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014 En valeur	En %
RECETTES							
Taxe afférente aux droits de mutation	1 990 653	2 000 000	1 975 172	-15 481	-0,8%	-24 828	-1,2%
Taxe locale sur la consommation finale d'électricité	1 645 435	1 630 000	1 677 080	31 645	1,9%	47 080	2,9%
Droits de stationnement - Horodateurs	876 975	826 000	1 065 669	188 693	21,5%	239 669	29,0%
Fonds national de Péréquation des recettes intercommunales et Communales	551 792	873 487	845 502	293 710	53,2%	-27 985	-3,2%
Droits de place et stationnement	532 185	561 600	539 937	7 752	1,5%	-21 663	-3,9%
Taxe sur la publicité	363 620	363 000	420 427	56 808	15,6%	57 427	15,8%
Taxe de séjour	323 119	335 000	338 695	15 576	4,8%	3 695	1,1%
Autres taxes pour utilisation services publics et domaine	110 566	143 800	199 972	89 406	80,9%	56 172	39,1%
Autres	155 024	67 669	139 490	-15 533	-10,0%	71 821	106,1%
TOTAL RECETTES	6 549 370	6 800 556	7 201 945	652 575	10,0%	401 389	5,9%
DEPENSES							
Reversement de la taxe de séjour	301 879	335 000	340 944	39 065	12,9%	5 944	1,8%
Dégrèvement sur taxe d'habitation sur logements vacants	31 430	60 000	149 206	117 776	374,7%	89 206	148,7%
TOTAL DEPENSES	333 309	395 000	490 150	156 841	47,1%	95 150	24,1%
TOTAL	6 216 061	6 405 556	6 711 795	495 734	8,0%	306 239	4,8%

Ces autres recettes fiscales évoluent en brut de 653 K€ par rapport au CA 2013 et sont supérieures à la prévision du BP 2014 de 401 K€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les recettes liées aux « **droits de mutation** » sont en retrait par rapport à 2013 (-15 K€) et au BP 2014 (- 25 K€).

Les autres recettes fiscales sont en augmentation par rapport au réalisé de l'année 2013.

La « **taxe locale sur la consommation finale d'électricité** » (1 677 K€) évolue de 32 K€ (+1,9%).

Les recettes des horodateurs (1 066 K€), abonnements résidents inclus, sont en augmentation de 189 K€ (+21,5 %). Cette évolution est due pour 128 K€ au fait que les recettes 2013 n'ont pris en compte que 11 mois d'activité (janvier à novembre 2013), alors que les recettes 2014 sont assises sur 13 mois (décembre 2013 à décembre 2014). L'évolution des recettes de stationnement, à périmètre constant, par rapport à 2013 est de + 61 K€.

Le « **Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)** » (845 K€, soit + 294 K€), instauré en 2012, a pour objet de réduire les écarts de richesse entre les collectivités. Son originalité est de mettre en place un système de péréquation dit horizontale, consistant à prélever certaines collectivités pour reverser à d'autres, sans passer par le budget de l'Etat.

- **Le prélèvement** : Sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant. Le montant de la contribution d'une collectivité prélevée est fonction du classement selon un indice synthétique composé du potentiel financier et du revenu par habitant.
- **Le versement** : Sont bénéficiaires du fonds la première moitié des ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges. Cet indice est constitué à 60 % par le revenu moyen par habitant, de l'effort fiscal pour 20 %, et du PFIA pour 20 %. Il est prévu que 60 % des ensembles intercommunaux, classés en fonction décroissante de l'indice synthétique, bénéficient du versement. Le montant de l'attribution d'un territoire intercommunal bénéficiaire est fonction de la valeur de son indice synthétique.

Les « **droits de place et de stationnement** » (540 K€), en évolution de + 8 K€ (+1,5 %) comprennent essentiellement les droits de place sur les marchés forains et les droits de place sur les terrasses.

La « **taxe sur la publicité** » (420 K€) qui comprend les enseignes, les pré-enseignes et les emplacements publicitaires, est également en augmentation de 57 K€ (+ 15,6%) après une reprise en directe de la gestion de cette taxe.

La « **taxe de séjour** » (339 K€) est perçue puis reversée en totalité à l'Office du Tourisme. Depuis 2010, il a été décidé, en accord avec les hôteliers, de mettre en place la taxe de séjour au réel qui suit davantage l'activité des redevables que la taxe forfaitaire. Son produit augmente de 16 K€ par rapport à 2013 (+4,8%)

Les « **autres taxes pour utilisation du domaine public** » (200 K€), en évolution de +89 K€ (+81%) concernent principalement les droits de stationnement sur le domaine public. Cette augmentation est liée principalement au chantier de réhabilitation de l'ancien Printemps.

La catégorie « **Autres** » (139 K€) regroupe tous les autres droits de place et de stationnement non comptabilisés ci-dessus, ainsi que la taxe sur les pylônes. Ce poste diminue de 15,5 K€ (-10 %).

2.1.1.3 Excédent antérieur reporté (1,1 M€)

C'est le montant du résultat anticipé 2013, réinjecté en fonctionnement. Il a été porté à **1,1 M€** pour tenir compte des dépenses exceptionnelles en plus de l'enveloppe de dépenses imprévues. Il ne donne pas lieu à émission d'un titre et est intégré dans le calcul de l'épargne brute.

2.1.1.4 Les autres produits (1,3 M€)

« **Les autres produits** » regroupent toutes les recettes et dépenses réelles qui ne sont pas comptabilisées dans les postes « **Produits reçus** » ou « **Dépenses courantes** ». Ils comprennent :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

- Le contrat Enfance Jeunesse 2013 :** La participation de la Caisse d'Allocations Familiales est toujours versée l'année n+1 suivant l'année au cours de laquelle les actions sont menées. Les actions conduites en 2013 ont été remboursées en 2014. En ce qui concerne la collectivité, les « actions conduites » au titre d'une année étaient financées sur deux exercices, selon des proportions différentes correspondant aux trois volets (famille, jeunesse moins de 6 ans, jeunesse plus de 6 ans) pouvant varier chaque année. Ainsi, les recettes budgétaires 2014 ont financé à la fois des dépenses 2013 et des dépenses 2014. Dans un souci de rigueur comptable, les dépenses liées aux actions conduites en 2013 auraient dû être intégralement inscrites sur le budget 2013, de même que les recettes qui auraient dû être rattachées à ce même exercice. Dès le budget primitif 2014, toutes les actions conduites en 2014, tant en dépenses qu'en recettes, ont été inscrites sur ce même exercice. Ainsi, les mouvements relatifs à 2013 ont été isolés dans les « autres produits ». Ils s'élèvent à 2,4 M€ en dépenses et 3,4 M€ en recettes.
- Les autres recettes exceptionnelles** s'élèvent à **1 127 K€**. Elles regroupent principalement les cessions des biens (329 K€) dont une copropriété 10, rue Charles Gide pour 170 K€ et une ancienne marbrerie située 24, rue de Chilvert pour réaliser une opération de logement social pour 76 K€, les remboursements d'indemnités d'assurances suite à des sinistres (151 K€), les produits financiers (61 K€), la vente de certificats d'économie d'énergie (40 K€) et tous autres produits exceptionnels. En 2014, ont été ajoutées les recettes nouvelles découlant de la réforme des rythmes scolaires : fonds d'amorçage (175 K€), ainsi que les remboursements des budgets de Grand Poitiers et des budgets annexes de la Ville pour le marché de transport des fonds des régies (11 K€).
- Les autres dépenses exceptionnelles** sont de **758 K€**. Elles comprennent le règlement de dépenses, tels que les intérêts moratoires, l'annulation de titres sur exercices antérieurs (139 K€ au lieu de 329 K€ au BP 2014). De même, sont prévues dans cette partie, des dépenses nouvelles ou non récurrentes, notamment, le transfert en fonctionnement de l'achat des livres des Médiathèques (205 K€), la journée des Associations (70 K€), le besoin exceptionnel de la section d'investissement du budget Locations Immobilières et Bases de Loisirs (172 K€), la réparation des dégâts de la tempête de juillet 2013 (37 K€), les services nouveaux liés à la mise en fonctionnement du multipôle Saint Eloi (34 K€), le marché de transfert de fonds (25 K€), les espaces numériques de travail (20 K€).

2.1.2 Les charges courantes en net (99,2 M€)

L'ensemble des dépenses courantes, déduction faite des produits des services (ventes de repas en restauration scolaire ou au CCAS...), des remboursements des dépenses centralisées et en intégrant les subventions versées, évolue de 1,2 %.

Les charges courantes comprennent les ressources humaines, les subventions, le fonctionnement courant et les frais financiers. Les montants présentés résultent de la contraction entre les dépenses de ce poste et les recettes y afférentes.

Charges courantes nettes	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA En valeur	CA 2013 - CA En %	CA 2014 - BP 2014 En valeur	CA 2014 - BP 2014 En %
Ressources humaines en net	57 640 996	58 041 273	58 891 928	1 250 932	2,2%	850 655	1,5%
Subventions versées	25 061 067	25 494 811	25 629 798	568 731	2,3%	134 987	0,5%
Fonctionnement courant en net	12 121 550	13 622 032	11 673 610	-447 940	-3,7%	-1 948 422	-14,3%
Frais financiers	3 156 252	4 944 600	2 997 023	-159 229	-5,0%	-1 947 577	-39,4%
Totaux	97 979 865	102 102 716	99 192 359	1 212 494	1,2%	-2 910 357	-2,9%

Les charges courantes nettes évoluent de 1,2 % par rapport au réalisé 2013. Une économie de 2,9 M€ est réalisée par rapport au BP 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les dépenses de ressources humaines représentent, 59,4 % des dépenses courantes, les subventions, 25,8%, le fonctionnement courant net, 11,8% et les frais financiers, 3,0%.

2.1.2.1 Les ressources humaines (58,9 M€)

Pour 2014, les dépenses de ressources humaines en net sont de 58,9 M€. C'est le premier poste de dépenses de la collectivité.

Les dépenses nettes sont calculées en tenant compte des reversements de salaires des personnels mis à disposition (Grand Poitiers, associations...) et des charges y afférentes.

Les ressources humaines en net évoluent de 2,2 % par rapport au compte administratif 2013. Elles comprennent la masse salariale proprement dite, c'est-à-dire les rémunérations chargées et les autres dépenses et recettes de personnel (remboursements, subventions, etc.) ainsi que le fonctionnement courant des ressources humaines :

- la **masse salariale brute**, comprenant à la fois, les rémunérations chargées, les flux avec le budget Parkings et les aide sociales au personnel, évolue de 2,2 %. Elle comprend
 - les évolutions du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), du SMIC, des cotisations à la CNRACL et au CNFPT, la revalorisation de la catégorie C et du Supplément Familial de Traitement
 - le personnel mis à la disposition des associations loi 1901 diminue de 7 %. Plusieurs mises à disposition se sont achevées au cours de 2014, principalement dans la restauration du personnel (-42 K€), l'Espace Mendès France (-42 K€) et les maisons de quartier (-64 K€)
 - le remboursement des charges de personnel au budget Parkings diminue de 53,2 % (- 100 K€)
 - le montant des tickets-restaurant augmente de 4,3% (+14 K€) à 352 K€
 - les dépenses de médecine du travail évoluent de + 4,8% (+ 2 K€) à 52 K€
 - le versement au Fonds National de Compensation du supplément familial de traitement augmente de 84 K€ pour prendre en compte des régularisations antérieures
 - la collectivité n'a pas versé de cotisation au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique prévue pour 65,0 K€, le quota des 6% de personnes en situation de handicap étant atteint
 - l'aide sociale au personnel (229 K€) : elle concerne l'attribution de chèques emploi services universel (CESU) pour la garde de jeunes enfants et pour les parents d'enfants en situation de handicap (22 K€ en 2014 contre 26 K€ en 2013), les participations aux frais de mutuelles et de prévoyance (207 K€ en 2014 contre 168 K€ en 2013).
- Les **recettes liées à la masse salariale** (hors subventions) (11,5M€) sont stables. 11,5 M€
 - Historiquement, les services des deux collectivités (Ville et GP) sont imbriqués en une même structure. De façon à assurer une juste répartition des charges de personnel entre la Ville de Poitiers et Grand Poitiers, en prenant en compte également les budgets annexes, a été mise en place une clé de répartition. Celle-ci conduit à ce que le budget principal de la Ville est créditeur vis-à-vis des budgets de Grand Poitiers. Le montant versé en 2014 s'élève à **8,2 M€** et reste stable par rapport à 2013.
De même, les budgets annexes de la Ville reversent au budget Principal la somme de **672 K€**.
 - Depuis que la réglementation comptable concernant le personnel mis à disposition a changé et a été mise en application, le personnel mis à disposition des associations doit être remboursé pour afficher clairement dans les comptes de ces dernières le poids de cette charge. Cette recette représente **1,9 M€** et diminue de 7% par rapport au CA 2013.
 - Dans le cadre de la mutualisation de services ou de mises à disposition de personnel, plusieurs établissements publics remboursent à la Ville des frais de personnel. Il s'agit du CCAS (242 K€), soit une augmentation de 49 K€ par

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

rapport au réalisé 2013, de la Caisse des Ecoles (102 K€) qui restent stables et de l'Ecole Supérieure de l'Image (15,0 K€) en diminution de 10 K€.

- Le remboursement des indemnités journalières dans le cadre de congés maladie des agents non titulaires et assimilées (205 K€) en augmentation de 49 K€ par rapport à 2013.
 - La collectivité perçoit également des subventions qui viennent directement en contrepartie de dépenses de masse salariale : 1,2 M€
 - Participation de l'Etat au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (318 K€), au financement des contrats d'avenir (277 K€), au titre du Fonds d'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (108 K€), du dépôt légal dans les bibliothèques (55 K€), de l'organisation des élections (41 K€), du recensement de la population (20 K€)
 - Participation de la Région au financement des contrats d'apprentissage (13 K€), au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (86 K€)
 - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales par le versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) aux accueils périscolaires (286 K€).
- Ces recettes de subventions ont augmenté de 359 K€ par rapport à 2013 (soit +42,2%), principalement du fait du versement du FIPHFP (108 K€), de la montée en charge du dispositif des contrats d'avenir (+ 139 K€) et du développement de l'accueil périscolaire (+24 K€).
- le **fonctionnement courant du personnel en net** regroupe toutes les dépenses courantes effectuées par les services en lien direct avec la gestion du personnel : les frais de formation, la communication interne (journal interne, affiches de sensibilisation...), les frais de déplacement du personnel, les frais d'annonces pour les recrutements, les audits organisationnels, compensées en partie par des remboursements de Grand Poitiers et des budgets annexes de la Ville. Ce poste est en augmentation de 5% par rapport au CA 2013. 1,3 M€
 - Les dépenses liées à l'adaptation des postes pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, non comptabilisées dans le fonctionnement courant, s'élèvent à de **41,5 K€**. L'inscription au BP 2014 était de 280,7 K€ pour Grand Poitiers et la Ville dans le cadre d'une convention tripartite (Grand Poitiers – Ville de Poitiers – FIPHFP). Ce regroupement s'expliquait au niveau du BP par l'impossibilité de déterminer au moment du vote, la collectivité, le budget et la section (investissement ou fonctionnement) concernés. Cette subvention a été répartie au cours de l'année au fur et à mesure des décisions modificatives. 0,04 M€

2.1.2.2 Le fonctionnement courant en net (13,6 M€)

Globalement, les dépenses de fonctionnement courant diminuent de 3,7 %.

Fonctionnement courant	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA 2013 - CA 2014		Variation CA 2014 - BP 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Achats	5 877 782		6 018 584		5 987 651		1,9%		-0,5%	
Services extérieurs	4 776 578	2 853 972	5 249 544	3 039 812	4 961 678	2 938 759	3,9%	3,0%	-5,5%	-3,3%
Fluides	4 562 553		4 474 540		4 235 547		-7,2%		-5,3%	
Autres services extérieurs	3 283 547		3 243 405		3 063 461		-6,7%		-5,5%	
Budgets annexes	364 876		364 878		364 877		0,0%		0,0%	
Autres	694 276		777 762		708 412		2,0%		-8,9%	
Variation de stocks	395 110	379 260	456 190	456 190	379 260	413 526	4,0%	9,0%	-16,9%	-9,4%
Impôts et taxes	360 420		502 505		359 606		-0,2%		-28,4%	
Produits des services		4 701 262		4 752 202		4 858 196		3,3%		2,2%
Subventions reçues		259 098		217 172		176 400		-31,9%		-18,8%
Dépenses imprévues			1 000 000						-100,0%	
TOTAL BRUT	20 315 142	8 193 592	22 087 408	8 465 376	20 060 491	8 386 881	-1,3%	2,4%	-9,2%	-0,9%
TOTAL NET	12 121 550		13 622 032		11 673 610		-3,7%		-14,3%	

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2.1.2.2.1 Les dépenses

2.1.2.2.1.1 Les achats

Parmi les **achats**, les achats stockés nécessaires au fonctionnement des services diminuent de 3,1 % par rapport à 2013. Cette évolution est due au recentrage de l'activité de la régie municipale sur des actions de maintenance, plutôt que sur des activités d'entretien et de réparation

Achats	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	CA 2014 - BP 2014	En valeur
Achats stockés	2 662 246	2 577 902	2 580 642	-81 604	-3,1%	2 740	0,1%
Alimentation	1 785 789	1 881 615	1 939 796	154 007	8,6%	58 181	3,1%
Fournitures	1 240 061	1 375 067	1 256 977	16 915	1,4%	-118 090	-8,6%
Achats d'études et de prestations de service	189 686	184 000	210 236	20 551	10,8%	26 236	14,3%
Total	5 877 782	6 018 584	5 987 651	109 869	1,9%	-30 933	-0,5%

des bâtiments. La diminution de cette dépense est compensée par une augmentation des dépenses d'entretien et de réparation sur les biens immobiliers, ainsi que de maintenance (voir supra).

L'augmentation des frais d'alimentation est liée en grande partie à la gestion de la restauration du personnel sur une année entière, reprise en régie depuis le 1^{er} avril 2013. Le nombre de repas en plus, par rapport à 2013, est de l'ordre de 23 000. La fréquentation des restaurants scolaires a connu également une augmentation à compter de la rentrée de septembre (environ 130 repas par jour en moyenne) en complément des effets de la réforme des rythmes scolaires sur les repas pris les mercredis (150 repas en plus les mercredis)

En conclusion, sur ce poste « achats », les dépenses ont augmenté de 110 K€ par rapport à 2013, mais une économie de 31 K€ est réalisée par comparaison aux prévisions du BP.

2.1.2.2.1.2 Les services extérieurs

Le poste « **Entretien et réparations sur biens immobiliers** » évolue de 9,3 % (124 K€) également du fait de l'externalisation de l'entretien de ces prestations réalisées jusqu'alors en régie.

Le poste « **Maintenance** » augmente de 4% (+50 K€) notamment du fait de l'externalisation de la prestation d'exploitation de chauffage pour 17 chaufferies supplémentaires.

Services extérieurs	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	CA 2014 - BP 2014	En valeur
Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 326 517	1 581 553	1 450 036	123 519	9,3%	-131 517	-8,3%
Maintenance	1 253 024	1 279 450	1 303 364	50 340	4,0%	23 914	1,9%
Locations	976 591	1 005 899	975 048	-1 543	-0,2%	-30 851	-3,1%
Contrats de prestation de service	331 285	421 517	359 137	27 853	8,4%	-62 380	-14,8%
Primes assurances	299 908	309 170	321 429	21 521	7,2%	12 259	4,0%
Entretien et réparations sur biens mobiliers	219 426	240 072	205 778	-13 648	-6,2%	-34 294	-14,3%
Charges locatives et de copropriété	149 751	171 167	147 038	-2 713	-1,8%	-24 129	-14,1%
Documentation générale et technique	135 806	127 400	125 710	-10 096	-7,4%	-1 690	-1,3%
Etudes et recherches	40 034	68 656	34 989	-5 045	-12,6%	-33 667	-49,0%
Divers	44 237	44 660	39 148	-5 089	-11,5%	-5 512	-12,3%
Totaux	4 776 578	5 249 544	4 961 678	185 099	3,9%	-287 866	-5,5%

Le poste « **Contrats de prestation de service** » est en augmentation de 8,4% (+28 K€) en relation avec la gestion de nouvelles prestations, notamment le portail des formalités et le document unique.

Le montant des « **primes d'assurances** » connaît également une évolution positive de 7,2% (+22 K€). Cette augmentation concerne la revalorisation de la prime d'assurance du parc automobile (+10 K€) par rapport à 2013, basée sur l'état du parc en décembre 2013 et des mouvements de cette même année, auquel s'ajoute l'augmentation de l'indice d'évolution (Prix Réparation Véhicules Personnels) de 2,82%. Elle concerne également les bâtiments de la collectivité (+ 8 K€) et la régularisation de l'assurance des collections temporaires des Musées de 2013 réglée sur 2014 (+4 K).

Il convient de noter la baisse des dépenses d'« **Entretien et réparations sur biens mobiliers** » de 6,2% (-14 K€), ainsi que de « **Documentation générale et technique** » de 7,4% (-10 K€).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Si globalement ce poste « **Services extérieurs** » augmente de 3,9 % (+ 185 K€), une économie de 288 € est réalisée par rapport aux prévisions du BP 2014.

2.1.2.2.1.3 Les fluides

D'une part, les conditions climatiques ayant été favorables en 2014, d'autre part les prix des « **Fluides** » ayant été modérés, le montant de ce poste diminue de 7,2% (- 327 K€) par rapport à 2013. A

Fluides	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	CA 2014 - BP 2014	En valeur
Energie - Electricité	2 163 194	1 938 017	2 143 661	-19 533	-0,9%	205 644	10,6%
Energie - gaz	1 049 626	1 028 462	799 785	-249 841	-23,8%	-228 677	-22,2%
Combustibles et carburants	751 636	792 540	733 683	-17 952	-2,4%	-58 857	-7,4%
Eau et assainissement	250 198	283 617	273 524	23 325	9,3%	-10 093	-3,6%
Combustibles chauffage	149 650	201 003	119 907	-29 742	-19,9%	-81 096	-40,3%
Chauffage urbain	198 249	230 901	164 987	-33 262	-16,8%	-65 914	-28,5%
Total	4 562 553	4 474 540	4 235 547	-327 006	-7,2%	-238 993	-5,3%

noter que les travaux d'économie d'énergie engagés (conversion de chauffage et travaux d'isolation) concourent également à cette amélioration. Egalement sur ce poste, la collectivité réalise une économie de 239 K€ par rapport aux prévisions du BP 2014.

2.1.2.2.1.4 Les autres services extérieurs

Le poste « **Autres services** » diminue de 6,7 % (-220 K€). Les principales variations concerne les frais de publication (-92 K€), les annonces et insertions (-42 K€), les honoraires (-41 K€), les dépenses de télécommunications (-41 K€), le gardiennage

Autres services extérieurs	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	CA 2014 - BP 2014	En valeur
Autres services	2 179 435	2 163 598	2 095 366	-84 069	-3,9%	-68 233	-3,15%
Publications, fêtes et cérémonies	1 104 113	1 079 807	968 095	-136 018	-12,3%	-111 712	-10,35%
Totaux dépenses	3 283 547	3 243 405	3 063 461	-220 087	-6,7%	-179 944	-5,55%
Télécommunication	143 055	222 490	230 950	87 894	61,4%	8 460	3,80%
Affranchissement	96 558	92 642	114 132	17 573	18,2%	21 490	23,20%
Total recettes	239 614	315 132	345 081	105 468	44,0%	29 949	9,50%
Total net	3 043 933	2 928 273	2 718 379	-325 554	-10,7%	-209 894	-7,17%

(-23 K€), les frais de transport (+24 K€) et les remboursements (+11 K€) notamment la maintenance du réseau radio numérique TETRA.

Le poste « **Publications, fêtes et cérémonies** » qui prend en compte les frais de communication institutionnelle est également en forte baisse de 12,3 % (- 136 K€).

Les recettes proviennent des remboursements par les budgets de Grand Poitiers, par les budgets annexes de la Ville, par le CCAS et par la Caisse des Ecoles sur les frais de télécommunications et d'affranchissement qui sont centralisés.

L'économie en net par rapport aux prévisions du BP 2014 sur ce poste s'élève à 210 K€

2.1.2.2.1.5 Les budgets annexes

La participation visant à équilibrer le budget annexe « Locations immobilières et bases de loisirs » est restée conforme aux prévisions du BP 2014. Elle reste identique à 2013, soit 365 K€.

2.1.2.2.1.6 Autres

Ce poste (708 K€) correspond aux indemnités des élus, qui ont subi des évolutions de charges sociales.

2.1.2.2.1.7 Les variations de stocks

Ce poste constate les variations de biens stockés : carburants et pièces détachées des magasins de la collectivité. Ce montant peut varier de façon sensible chaque année.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2.1.2.2.1.8 Impôts et taxes

Le montant des « **Taxes foncières** » versées évolue de 3,5% (+5 K€), compensé par la diminution des autres taxes principalement grevant les véhicules.

Impôts et taxes	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014
Taxes foncières	132 972	261 590	137 668	4 696	3,5%	-123 922	-47,4%
Autres	227 448	240 915	221 938	-5 510	-2,4%	-18 977	-7,9%
Totaux	360 420	502 505	359 606	-815	-0,2%	-142 899	-28,4%

2.1.2.2.1.9 Les dépenses imprévues

« Les dépenses imprévues » sont autorisées par les textes dans la limite d'un plafond de 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section. Cette inscription permet de faire face à des dépenses « urgentes » et/ou impondérables. Sur l'enveloppe prévue au BP 2014, soit 1,0 M€, seule la somme de **17 K€ a été prélevée** lors des décisions modificatives, ce qui concourt à une économie de 983 K€.

2.1.2.2.2 Les recettes

2.1.2.2.2.1 Les remboursements de frais

Le poste « Remboursement des frais » comprend les recettes découlant de la centralisation des achats sur le budget de la Ville, la mutualisation des charges courantes des locaux, de l'informatique, de l'affranchissement, de la reprographie, des abonnements, de la documentation générale, du marché de transport des fonds des régies, etc.	Remboursements de frais	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
					CA 2013 - CA 2014	En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014
Grand Poitiers	2 408 475	2 594 780	2 525 097	116 622	4,8%	-69 683	-2,7%	
CCAS	264 506	291 520	234 056	-30 450	-11,5%	-57 464	-19,7%	
Budgets annexes Ville et Caisse des écoles	156 548	131 512	160 785	4 236	2,7%	29 273	22,3%	
Autres redevables	24 443	22 000	18 822	-5 622	-23,0%	-3 178	-14,4%	
Totaux	2 853 972	3 039 812	2 938 759	84 787	3,0%	-101 053	-3,3%	

La participation de Grand Poitiers augmente de 4,8% par rapport à 2013 (+ 117 K€). Cette évolution est due en grande partie à des rattrapages de 2013 (61 K€ pour les frais de télécommunications, 15 K€ pour les frais de reprographie). Les contributions des budgets annexes de la Ville et la Caisse des Ecoles sont également en augmentation de 2,7 % (+4 K€). Parallèlement, le versement du CCAS diminue de 11,5 % (-30 K€).

2.1.2.2.2.2 Les produits des services

Le poste dit de « **Produits des services** » évolue de 3,3 %. 54% de ces recettes émanent de la restauration. Elles augmentent de 3,4% (+85 K€ dont 62 K€ en raison de la prise en compte sur la totalité de l'année de la gestion des restaurants administratifs). A noter également les recettes découlant de la vente de bois de la propriété « Saint Pierre » suite à la

Produits	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014
Restauration scolaire (avec repas adultes)	1 670 553	1 662 400	1 684 527	13 973	0,8%	22 127	1,3%
Ventes de repas au CCAS, MQ et crèches	687 974	707 000	696 700	8 727	1,3%	-10 300	-1,5%
Restauration administrative	178 413	268 500	240 913	62 500	35,0%	-27 587	-10,3%
Revenus des immeubles	569 235	533 232	582 390	13 154	2,3%	49 158	9,2%
Culture	438 042	453 565	451 774	13 732	3,1%	-1 791	-0,4%
Travaux sur voiries communales	414 938	407 400	405 072	-9 866	-2,4%	-2 328	-0,6%
Crèches et garderies	391 734	365 000	407 298	15 565	4,0%	42 298	11,6%
Cimetières et pompes funèbres	114 220	121 000	128 268	14 048	12,3%	7 268	6,0%
Redevance versée par les concessionnaires	109 136	110 135	110 460	1 324	1,2%	325	0,3%
Equipements sportifs	50 572	46 000	26 690	-23 882	-47,2%	-19 310	-42,0%
Ventes de bois	8 489	42 000	31 895	23 406	275,7%	-10 105	-24,1%
Prestations espaces verts	26 564	13 000	17 046	-9 518	-35,8%	4 046	31,1%
Centres de loisirs	16 757	17 700	19 255	2 499	14,9%	1 555	8,8%
Autres	24 636	5 270	55 909	31 273	126,9%	50 639	960,9%
Totaux	4 701 262	4 752 202	4 858 196	156 935	3,3%	105 994	2,2%

tempête de juillet 2013 (+23 K€). Les revenus des immeubles augmentent de 2,3% (+ 13 K€). De même, les produits des établissements culturels de la Ville progresse de 3,1% (+14 K€) du fait de l'attractivité de l'exposition « Cabinets de curiosités ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2.1.2.2.2.3 Les subventions reçues

Le poste « Subventions reçues» est la contrepartie des actions culturelles et sociales menées par la collectivité. Ce poste (176 K€) est en nette diminution par rapport à 2013 : - 31,9%. L'attribution de subventions par le Département, la Région, l'Etat et l'Union Européenne dépend de l'éligibilité des actions menées par la collectivité et des disponibilités financières de ces partenaires. En 2013, la collectivité a perçu des soutiens financiers exceptionnels, par exemple pour l'exposition « La Licorne et le Bézoard » (20 K€), pour le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (9 K€), pour le Plan Territorial de Prévention des Discriminations (8 K€), pour la manifestation « Nuits Romanes » (7,5 K€).

2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées (25,6 M€)

Ce deuxième poste du budget de fonctionnement (25,6 M€) représente 20,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est proposé de neutraliser les remboursements de « **Personnel mis à disposition** » dans les associations pour faciliter la compréhension des évolutions (C'est une écriture neutre de 2,0 M€ car les associations remboursent cette dépense de personnel).

Subventions versées	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014
Subventions versées	22 744 443	23 161 116	23 183 491	439 048	1,9%	22 375	0,1%
Personnel mis à disposition	2 129 973	2 063 577	1 967 889	-162 084	-7,6%	-95 688	-4,6%
Contrat Enfance Jeunesse (solde)	186 651	270 118	478 418	291 767	156,3%	208 300	77,1%
Totaux	25 061 067	25 494 811	25 629 798	568 731	2,3%	134 987	0,53%

Subventions par domaine d'intervention	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation		Variation	
				CA 2013 - CA 2014	En valeur	En %	CA 2014 - BP 2014
Santé et social	8 530 888	8 863 728	8 858 573	327 685	3,8%	-5 155	-0,1%
Culture	5 701 721	5 714 146	5 674 089	-27 632	-0,5%	-40 057	-0,7%
Jeunesse et sport	5 670 501	5 724 073	5 703 058	32 557	0,6%	-21 015	-0,4%
Enseignement	1 679 041	1 684 156	1 848 667	169 626	10,1%	164 511	9,8%
Tourisme	468 410	438 410	438 410	-30 000	-6,4%	0	0,0%
Interventions économiques	316 868	325 900	319 515	2 647	0,8%	-6 385	-2,0%
Subvention COMAS-Resto adm	155 307	136 908	136 456	-18 851	-12,1%	-452	-0,3%
Autres	124 237	170 625	121 601	-2 636	-2,1%	-49 024	-28,7%
Relations internationales	69 450	73 500	56 332	-13 118	-18,9%	-17 168	-23,4%
Environnement et urbain	28 020	29 670	26 790	-1 230	-4,4%	-2 880	-9,7%
Totaux	22 744 443	23 161 116	23 183 491	439 048	1,9%	22 375	0,1%

Le montant total des subventions versées augmente de 439 K€, soit + 1,9 % par rapport au CA 2013.

Quatre domaines d'intervention augmentent :

Le domaine « **Santé et social** » (+ 328 K€) intègre une évolution de la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale (+4,3%) pour un montant de 8 141 242 €, soit une augmentation de 332 K€.

Le domaine « **Enseignement** » (+ 170 K€) évolue de 10,1%. Il comprend les subventions versées aux écoles, à l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) et à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM). L'année 2014 est marquée principalement par l'augmentation de la subvention à l'EESI (+ 17 K€), de la subvention à la Caisse des Ecoles pour le financement du Programme de Réussite Educative (+8 K€) et de l'augmentation à titre exceptionnel de la contribution obligatoire à l'ESCEM (+136 K€).

Le domaine « **Jeunesse et sport** » (+33 K€) progresse de 0,6%. Il est constaté à la fois une baisse des subventions aux clubs sportifs de 32 K€, du fait principalement de la descente en division

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

inférieure du Poitiers Basket 86 et une hausse aux Maisons de Quartier de 65 K€ en raison de la montée en charge programmée de la maison de quartier de Saint Eloi et du transfert de charges lié à la nouvelle mission de gestion des activités éducatives périscolaires confiée au Centre Socioculturel des Trois Cités et à CAP Sud.

Le domaine « **Interventions économiques** » (320 K€) augmente de 0,8 % (+3 K€). Les subventions attribuées concernent le soutien au commerce de proximité et à la dynamisation du centre-ville, ainsi qu'aux associations œuvrant dans des actions d'insertion par l'économique.

Le poste « **Tourisme** » (-30 K€) baisse de 6,4 %. Cette diminution concerne la subvention à l'Office de Tourisme de Poitiers. Mais parallèlement, le versement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Poitiers augmente de 39 K€, en raison de l'augmentation de la recette affectée, liée à la bonne fréquentation des hôtels et des meublés.

Le domaine d'intervention « **Culture** » (-28 K€) diminue de 0,5 % en raison de la reprise en direct de la gestion des actions culturelles, par la création d'un fonds d'intervention culturelle doté de 53 K€ en 2014 (CA 2014). In fine, les crédits affectés à la culture sont en augmentation de 25 K€.

Le poste « **Subvention COMAS – Restaurant administratif** » (-19 K€) diminue également, suite à la reprise en direct par la collectivité de la restauration du personnel (- 12,1 %).

Puis, le poste « **Relations Internationales** » (-13 K€) connaît également une diminution.

2.1.2.4 Les frais financiers (3,0 M€)

Charges financières	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA2013-CA2014		Variation BP2014-CA2014	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Charges d'intérêts	3 132 292	4 364 600	2 974 301	-157 991	-5,0%	-1 390 299	-31,9%
Ligne de trésorerie	23 960	580 000	22 722	-1 238	-5,2%	-557 278	-96,1%
Totaux	3 156 252	4 944 600	2 997 023	-159 229	-5,0%	-1 947 577	-39,4%

La maîtrise de l'évolution de l'encours de la dette et la bonne conjoncture des taux ont permis la diminution de la charge financière de 159 K€ par rapport à 2013.

2.1.3 L'épargne brute (14,7 M€)

Le compte administratif met en évidence, en incluant l'excédent antérieur reporté, une épargne de 14,7 M€. Elle couvre intégralement le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 11,7 M€. L'épargne brute au compte administratif augmente de 0,6 % par rapport à 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

2.2 L'INVESTISSEMENT (40,8 M€ en dépenses et 40,6 M€ en recettes)

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	63 865 846	57 756 329	68 343 034	58 348 882	34 662 145	32 901 692
Total écritures d'ordre	3 776 355	4 392 177	3 800 000	13 794 152	6 184 100	7 741 198
TOTAL	67 642 201	62 148 506	72 143 034	72 143 034	40 846 245	40 642 890

Le résultat brut d'investissement est négatif de 203 K€ auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté qui s'élève à 10 206 K€. En prenant en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes, le résultat net cumulé d'investissement s'élève à - 8 557 K€.

	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Taux de consommation du BP 2014
AFFECTATION DU RESULTAT	12 510 612	12 630 569	12 630 569	0,9%	100,0%
SUBVENTIONS RECUES	4 747 556	8 314 555	5 463 620	13,1%	65,7%
AUTRES RECETTES	4 760 978	3 162 178	3 888 329	-22,4%	123,0%
CESSIONS	0	2 640 000	0		0,0%
RESSOURCES PROPRES	22 019 146	26 747 302	21 982 518	-0,2%	82,2%
INVESTISSEMENT	25 685 436	25 672 034	19 020 835	-35,0%	74,1%
SUBVENTIONS VERSEES	1 982 509	1 478 655	1 394 379	-42,2%	94,3%
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	27 667 945	27 150 689	20 415 214	-35,5%	75,2%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	10 997 479	12 155 776	11 737 608	6,3%	96,6%
PROGRAMME D'EMPRUNT	7 205 327	11 441 246	8 900 000	19,0%	77,8%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-3 792 152	-714 530	-2 837 608	-33,6%	397,1%
RESULTAT REPORTÉ N-1	0	-10 206 220	0		0,0%
TITRES DE PARTICIPATIONS	390 000	390 392	390 000	0,0%	99,9%
AVANCES REMBOURSABLES	719 623	1 720 378	-100 392	816,8%	-5,8%
AUTRES RECETTES	329 623	-8 876 235	-490 392	167,2%	5,5%
BESOIN DE FINANCEMENT	9 111 328	9 994 152	1 760 696	-417,5%	17,6%

2.2.1 Les ressources propres (22,0 M€)

En dehors de l'affectation du résultat (12,6 M€), ce poste intègre :

2.2.1.1 Les subventions et participations reçues (5,5 M€)

- **Les amendes des polices** : la collectivité a perçu 1,0 M€ au titre de cette subvention comme prévu au budget, avec un boni de 50 K€. Cette aide a été entièrement affectée au budget Principal car elle vient soutenir des dépenses spécifiques liées aux transports en commun ou à la circulation routière (création de parcs de stationnement, travaux de sécurité routière). 1,0 M€
- **Les subventions liées aux opérations d'investissement** : la collectivité a perçu, notamment :
 - L'opération Coeur d'agglo 1,8 K€
 - L'environnement de travail : le Schéma directeur informatique, l'amélioration de la qualité de vie au travail dont 0,1 M€ au titre du Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et de l'outil de travail (remboursements de Grand Poitiers et CCAS) 0,8 M€
 - Vie des Quartiers : Centre d'animation de Beaulieu, Halles de Notre Dame et autres équipements 0,3 M€
 - L'entretien et embellissement de la ville 0,3 M€

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

- La rénovation et l'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville 0,3 M€
 - L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine 0,2 M€
 - Divers 0,5 M€
- **Le remboursement dans le cadre du contentieux du TAP :** la collectivité a perçu : 0,2 M€

2.2.1.2 Les autres recettes (3,9 M€)

Ce poste est essentiellement constitué de 2 recettes :

- **Le fonds de compensation de la TVA :** le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités territoriales au titre de leurs dépenses d'investissement. En 2014, le taux de compensation est encore à 15,482 %, qui s'applique à des dépenses éligibles établies au vu du compte administratif de l'année 2013. 3,8 M€
- **La taxe d'aménagement (permis de construire) :** La taxe perçue par la collectivité a diminué de 0,2 M€ par rapport au CA 2013, passant de 0,7 M€ à 0,5 M€. Toutefois en 2013, il a été nécessaire de rembourser la somme de 0,4 M€, suite à des caducités de permis de construire 0,1 M€

2.2.1.3 Les cessions

Les prévisions de cessions sont inscrites en investissement et sont réalisés en fonctionnement. Comme indiqué en infra, le montant des cessions en 2014 est de 0,3 M€, dont le reste de la copropriété 10, rue Charles Gide pour 170 K€, l'ancienne marbrerie située 24, rue de Chilvert pour réaliser une opération de logement social pour 76 K€, ainsi que des véhicules et divers matériels pour 51 K€.

2.2.2 Le programme d'investissement (20,4 M€)

Le programme d'investissement 2014 s'élevait au BP à 27,15 M€. Il comprenait 25,2 M€ de nouveaux crédits, dont 24,5 M€ gérés en Autorisation de Programme (AP) et 0,7 M€ de crédits classiques, auxquels s'ajoutaient des reports de 2013 à hauteur de 1,9 M€. Les crédits dépensés en 2014 pour la mise en œuvre de celui-ci se montent à 20,4 M€, soit près de 75 % des crédits prévus.

En plus de ce programme d'investissement, il convient d'intégrer également les travaux en régie inscrits en mouvement d'ordre pour 3,5 M€ (non présents dans les tableaux ci-dessous) et réalisés pour ce même montant. Ils concernent la voirie communale pour 2,4 M€, les bâtiments pour 0,7 M€ et les espaces verts pour 0,4 M€.

Le programme d'investissement 2014 en Crédits de Paiement s'élevait à 25,2 M€, dont 24,5 M€ de crédits en AP et 0,7 M€ de crédits classiques pour terminer certaines opérations. Rappelons que le budget de la Ville est depuis 2014 quasi intégralement géré par le mode de gestion Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2014 se décomposent comme suit :

VIE DE QUARTIER ET CITOYENNETE	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
CENTRE D ANIMATION DE BEAULIEU	2 380 000		1 559 626
MAISON DES SERVICES PUBLICS DE SAINT ELOI	1 287 642		1 159 827
VIE DE QUARTIER	613 520		461 240
BUDGETS PARTICIPATIFS	499 999		368 406
HORS AP	468 709	133 304	421 277

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le programme « Vie de quartier et Citoyenneté (5,2 M€ en crédits nouveaux et 0,1 € en reports) se décline en de nombreuses opérations dont les plus importantes sont la réhabilitation du « Centre d'animation de Beaulieu » qui devrait se terminer en 2016 et la « Maison des services publics de Saint Eloi » pour laquelle des crédits résiduels sont nécessaires en 2015.

L'affection « Vie de Quartier » (0,5 M€) a permis principalement la réalisation de travaux visant à la création et à l'aménagement d'aires multisport (Couronneries, Gibauderie, Breuil Mingot notamment) pour 0,2 M€ et des travaux dans des équipements sportifs (Halle de tennis, Gymnase Bel Air) pour 0,2 M€.

Au titre des budgets participatifs (0,4 M€), ont été financés notamment des projets de création et d'aménagement d'aires de jeux (Breuil Mingot, Beaulieu, jardin du Tiers Etat, Parc du Triangle d'Or, etc.) pour près de 0,2 M€, ainsi que des aménagements de voirie et d'éclairage (0,1 M€).

	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	4 368 254	262 551	3 280 142
OUTIL DE TRAVAIL	3 272 361		2 306 046
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	943 173		659 013
SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES DE TELEPHONIE ET DE RESEAU	130 000		63 461
HORS AP	22 720	262 551	251 622

La distinction entre « Outil de travail » et « Qualité de vie au travail » tient au fait que la première enveloppe est du strict renouvellement de matériel ou des aménagements de locaux alors que la seconde améliore les conditions de travail de l'agent sur son poste voire adapte les postes et des locaux de travail au handicap et peut donc être financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les dépenses liées à l'AP « Outil de travail » s'élèvent à 2,3 M€, dont 2,0 M€ pour les équipements et le matériel et 0,3 M€ pour les locaux utilisés par le personnel. En ce qui concerne les équipements, le premier poste de dépenses concerne l'informatique (1,1 M€), le second, les véhicules (0,5 M€), le troisième divers matériels et mobiliers (0,5 M€).

Les dépenses de l'AP « Qualité de Vie au Travail » sont de 0,7 M€. Elles concernent prioritairement les équipements et le matériel (0,5 M€), les locaux (0,2 M€) puis les dépenses dans le cadre du FIPHFP.

Ce programme a reçu des participations à hauteur de 0,8 M€ de Grand Poitiers, du Centre Communal d'Action Sociale et des budgets annexes de la Ville au titre de leur participation aux achats centralisés et mutualisés.

	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
CADRE DE VIE	4 347 000	448 330	3 821 609
ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE	4 347 000		3 718 727
HORS AP		448 330	102 882

Ce programme finance les actions sur les espaces publics.

En 2014, ont été notamment réalisés :

- des aménagements dans les quartiers (2,0 M€), dont les travaux Promenade des Cours et Rue des Feuillants,
- des travaux d'enfouissement des réseaux (0,6 M€)
- des améliorations de voirie, de mobilier urbain et de stationnement (0,6 M€)
- des aménagements d'ouvrages d'art (0,3 M€)
- des travaux sur les espaces verts et jardins publics (0,2 M€).
- des dépenses sur des reports principalement en relation avec la fin de l'opération Cœur d'Agglo.

	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
DEVELOPPEMENT URBAIN	3 701 800	916 316	3 543 213
DEVELOPPEMENT URBAIN	2 606 800		1 898 511
VIADUC	900 000		900 000
HORS AP	195 000	916 316	744 703

En 2014, ce programme a financé des opérations programmées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour 1,4 M€ principalement sur les quartiers Saint Cyprien et Bellecour, ainsi que des actions foncières (0,6 M€) par exemple l'achat de parcelles rue Blaise Pascal pour 0,5 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Comme prévu au BP, la Ville a versé sa participation à la construction du Viaduc Léon Blum à hauteur de 900 K€, dans le cadre de l'AP « Viaduc » de 1,8 M€.

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
	3 660 700	77 185	3 184 612
GROUPE SCOLAIRE BOULOUX - REHABILITATION	1 600 000		1 241 879
EQUIPEMENTS DEDIES A L'EDUCATION	911 200		906 626
EQUIPEMENTS DEDIES A L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	630 000		425 780
PROGRAMMES DANS LES ECOLES	450 000		561 197
CONTRAT UNIVERSITE	69 500	-	-
HORS AP		77 185	49 130

L'opération qui a mobilisé le plus de crédits en 2014 concerne le « Groupe scolaire Bouloux » (1,2 M€). Ces travaux, prévoyant l'amélioration de la performance énergétique du bâti et des installations de production d'énergie, devraient se terminer en 2015.

Pour la seconde enveloppe « Equipements dédiés à l'éducation », 0,6 M€ ont été dédiés à la réalisation de travaux dans les écoles et 0,3 M€ pour l'achat de mobilier et d'équipement (matériel informatique, mobilier...).

Les crédits de paiement de la troisième enveloppe « Equipements dédiés à l'environnement numérique de travail », créée en 2014, ont été dépensés pour 0,3 € en travaux d'aménagements et pour 0,1 M€ en achat de matériel informatique et de logiciels.

La quatrième enveloppe « Programme dans les écoles » a permis majoritairement le financement des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Charles Perrault (0,3 M€) et les études préalables pour l'extension du groupe scolaire Pablo Neruda (0,1 M€). Les crédits consommés sont supérieurs aux prévisions du BP, car les crédits de paiements ont été abondés de 0,2 M€ lors de deux décisions modificatives.

VIE CULTURELLE	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
	1 552 035	81 174	753 608
EQUIPEMENTS DEDIES A LA CULTURE	1 500 535		684 863
HORS AP	51 500	81 174	68 746

En 2014, ce programme a financé les investissements des établissements culturels : Ecoles des Beaux-arts, Conservatoire à Rayonnement Régional, Médiathèques et Musées (0,2 M€), le versement de subventions d'investissement à des structures culturelles (0,1 M€), les travaux et l'équipement des bâtiments culturels de la Ville (0,3 M€), dont 0,1 M€ au titre des travaux sur les monuments historiques, et la création d'un monument aux morts numérique (0,1 M€).

BATIMENTS	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
	1 459 224	775	1 134 917
SECURITE - RISQUES	543 200		418 065
ECONOMIES D'ENERGIE	349 500		336 983
HOTEL DE VILLE - RENOVATION ACCESSIBILITE	250 000		139 649
BATIMENT PUYGARREAU	222 024		157 052
AUTRE PATRIMOINE	94 500		82 784
HORS AP		775	383

Ce programme regroupe des dépenses de mises en conformité électriques, ascenseurs et incendie pour 0,4 M€ (AP Sécurité Risques), des travaux d'économie d'énergie pour 0,3 M€. Les opérations de rénovation accessibilité de l'Hôtel de Ville (0,1 M€) et du bâtiment de Puygarreau (0,2 M€) devraient se terminer en 2015.

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	BP 2014	Reports 2013	CA 2014
	864 567	27 603	726 737
EQUIPEMENTS DEDIES A L'ACTION SOCIALE	645 000		620 467
MULTI POLE ENFANCE JEUNESSE ST ELOI	219 567		80 457
HORS AP		27 603	25 813

Au sein de l'enveloppe « Equipements dédiés à l'action sociale », des structures d'insertion et de coopération décentralisée ont reçu la somme de 0,06 M€. De même, la collectivité a effectué des travaux de réaménagement de la crèche des Lutins pour 0,6 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'opération Multi pôle Enfance Jeunesse Saint Eloi (0,1 M€) se terminera en 2015.

2.2.3 Les autres dépenses et recettes

La reprise du résultat d'investissement 2013 (- 10,2 M€) est une écriture prévue au BP qui ne donnent pas lieu à des écritures comptables sur 2014, mais qui est prise en compte dans le résultat cumulé net de la section d'investissement.

2.2.3.1 Les avances remboursables (1,7 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes)

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le Conseil municipal peut autoriser la réalisation d'avances remboursables.

Ces avances sont annuelles, c'est-à-dire que, si les fonds sont demandés le 30/06/n, ils devront être remboursés au plus tard le 30/06/n+1. Aussi, pour les opérations de longue durée et de montant important, les avances sont fractionnées au cours de l'année et versées au fil des travaux.

Ces avances sont financées sur la trésorerie de la collectivité et ont concerné :

- la SEP pour la zone d'aménagement concertée de Saint-Eloi : 1 700 000 € en dépenses et 1 600 000 € en recettes
- les personnels dans le cadre des prêts sociaux : 14 009 K€ en dépenses et en recettes
- diverses cautions : 392 € en dépenses

2.2.3.2 L'acquisition de parts sociales (0,4 M€)

La Ville a approuvé le protocole permettant la mise en œuvre du plan stratégique de patrimoine de SIPEA Habitat qui prévoit notamment une opération de réhabilitation du patrimoine sur le quartier des Couronneries. Elle a notamment décidé de procéder à une augmentation de capital de SIPEA Habitat à hauteur de 2,1 M€. Cette augmentation de capital était prévue sur 5 ans. Le versement de la dernière tranche d'augmentation du capital social a été effectué en 2014.

390 K€

2.2.4 Un désendettement de 2,3 M€

2.2.4.1 Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie

Ces inscriptions sont neutres budgétairement car identiques en dépenses et en recettes. Elles permettent une gestion active de la dette, car en fonction des excédents de trésorerie, il est en effet possible sur certains contrats de prêt de rembourser temporairement de l'emprunt et donc de diminuer les intérêts.

Des crédits à hauteur de 15 M€ ont été inscrits au BP. Aucune écriture n'a été passée en 2014.

2.2.4.2 Les remboursements d'emprunt (11,7 M€)

Le remboursement en capital a été de 11,7 M€ et, conformément aux exigences de la comptabilité publique, cette somme est couverte par des ressources propres, à savoir notamment par l'autofinancement, la taxe d'aménagement, les subventions et les cessions.

En 2012, la Ville de Poitiers a participé avec une cinquantaine de collectivités à une émission obligataire groupée. Ce prêt (4,9 M€) a un mode d'amortissement in fine (l'intégralité du capital est remboursée à la fin du prêt). Afin de raisonner à périmètre constant en terme d'amortissement des prêts, la Ville de Poitiers réalise une provision. Le

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

montant de cette dernière (490 K€) est équivalent à un remboursement du capital dans le cas d'un amortissement constant. Ces 490 K€, sont intégrés dans les 11,7 M€.

2.2.4.3 Le programme d'emprunt (8,9 M€)

Le recours à l'emprunt pour le programme d'investissement réalisé en 2014 a été de 8,9 M€.

L'encours de dette diminue car le remboursement en capital est supérieur au programme d'emprunt.

**En conclusion,
suite à la présentation
du contenu des deux sections :**

- L'épargne brute au CA, comprenant l'excédent antérieur reporté, est de 14,5 M€ du même niveau qu'en 2013, et est supérieure de 2,8 M€ au remboursement annuel du capital.
- Au 31 décembre 2013, l'encours de dette figurant dans les annexes budgétaires était de 115,1 M€. Au cours de l'année 2014, le budget Principal de la Ville s'est donc désendetté de 2,3 M€. L'encours est donc ramené à 112,8 M€.
- La capacité dynamique de désendettement, qui résulte du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute (hors excédent reporté), est de 8,5 années pour un niveau acceptable de 11 ans.

PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Depuis plusieurs années, le budget primitif est présenté par domaine d'intervention.

Pour la première fois, le compte administratif fait l'objet d'une présentation identique tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le classement par domaine d'intervention est réalisé en grande partie par regroupement de codes fonctionnels proposés par la nomenclature comptable.

L'objectif est, pour un même domaine d'intervention, de présenter les crédits de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses et ce, quelle que soit la nature de la dépense et de la recette. Le solde faisant ressortir un besoin de financement (donc financé par la fiscalité et les dotations de l'état non affectées) ou un excédent.

Certains types de crédits ne peuvent être répartis. Ils sont donc non affectés. Il s'agit pour l'essentiel :

€ En fonctionnement :

- en dépenses : des frais financiers, des dépenses imprévues et autres dépenses dites non ventilables (Dotations aux amortissements, etc.)
- en recettes : des dotations et des recettes fiscales, certains travaux en régie non rattachables à un domaine.

€ En investissement :

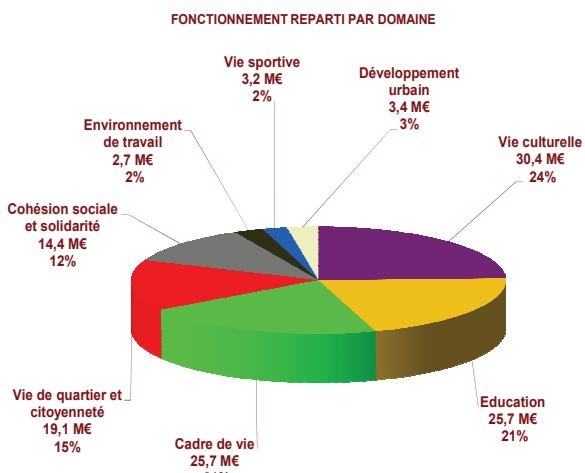
- en dépenses : les remboursements de la dette et divers mouvements comptables liés à la reprise des résultats 2013 (reports d'investissement et résultats), certains travaux en régie non rattachables à un domaine
- en recettes : les inscriptions relatives à la dette, les excédents de fonctionnement, et divers produits de cessions.

De même, certaines dépenses et recettes de fonctionnement sont regroupées sur des imputations générales et sont à répartir entre les domaines, pour ce faire, des clés de répartition ont été utilisées.

Il s'agit des dépenses de masse salariale non ventilables ainsi que des dépenses d'administration générale et des achats centralisés pour le compte de Grand Poitiers et du CCAS.

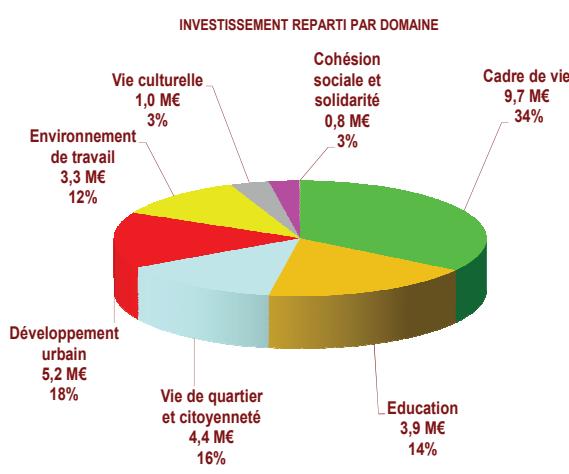
3 - REPARTITION DES CREDITS AFFECTES

En fonctionnement :



Charge nette par domaine	2014		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge nette par domaine	124 512 529	35 063 003	89 449 526
Vie culturelle	30 410 372	4 625 683	25 784 689
Education	25 704 746	6 638 598	19 066 148
Cadre de vie	25 699 832	7 797 208	17 902 624
Vie de quartier et citoyenneté	19 103 051	7 111 744	11 991 307
Cohésion sociale et solidarité	14 399 380	6 570 911	7 828 469
Vie sportive	3 161 446	422 196	2 739 250
Environnement de travail	2 670 970	34 462	2 636 508
Développement urbain	3 362 732	1 862 201	1 500 531
Crédits non affectés	8 627 412	109 845 512	101 218 100
TOTAL	133 139 941	144 908 515	11 768 574

En investissement :



Charge nette par domaine	2014		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge nette par domaine	28 215 895	9 442 736	18 773 159
Cadre de vie	9 686 041	4 712 583	4 973 458
Développement urbain	5 175 744	1 809 613	3 366 131
Education	3 941 813	69 583	3 872 230
Vie de quartier et citoyenneté	4 416 414	1 318 665	3 097 749
Environnement de travail	3 272 921	853 574	2 419 347
Vie culturelle	961 279	414 129	547 150
Cohésion sociale et solidarité	745 789	264 589	481 200
Vie sportive	15 894	0	15 894
Crédits non affectés	12 630 350	31 200 154	18 569 804
TOTAL	40 846 245	40 642 890	203 355

Cette répartition ne prend pas en compte les compétences de Grand Poitiers, en particulier, le sport, l'économie, l'urbanisme, la solidarité, le transport, l'eau, l'assainissement et les déchets.

3.1.1 Vie culturelle : 26,3 M€

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, d'accéder à la culture.

Vie culturelle	Dépenses 31 372 K€	Recettes 5 040 K€	NET 26 332 K€
Fonctionnement	30 410 K€	4 626 K€	25 785 K€
Investissement	961 K€	414 K€	547 K€

3.1.1.1 FONCTIONNEMENT 25,8 M€ en dépenses nettes

La masse salariale des établissements municipaux représente le premier poste de dépense du budget de ce domaine (69,3 %)

Bibliothèques, médiathèques et ludothèque : comprend les crédits de fonctionnement et d'action culturelle de la médiathèque François Mitterrand, des médiathèques de quartier et de la ludothèque.

Expression musicale, lyrique et chorégraphique intègre les crédits destinés à la gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional, et à la mise en place de ses actions culturelles et pédagogiques.

Théâtres : La subvention de fonctionnement versée à la Scène Nationale est du même montant depuis 2012 (2 158 K€). Les autres crédits sont consacrés à l'entretien de l'équipement.

Les Musées : La Ville de Poitiers gère en direct un musée éclaté en 3 sites. Deux expositions ont été programmées en 2014 : la poursuite de l'exposition « La licorne et le bézoard. Une histoire des cabinets de curiosités », une exposition consacrée à Rainer Gross, plasticien, et sur l'automne hiver 2014-2015, une exposition consacrée aux tableaux de natures mortes.

L'Espace Pierre Mendès France : Le bâtiment, propriété de la Ville, est mis à disposition moyennant un loyer. La subvention versée est en progression de 2,1% par rapport au CA 2013 (1 457,5 K€) en conformité avec le BP. Ce même montant a été versé au cours des deux derniers exercices.

Le développement des arts plastiques et autres : Il s'agit essentiellement des crédits liés au fonctionnement de l'école des Beaux Arts.

Salles de spectacles : La subvention versée au Confort Moderne augmente de 15 K€ par rapport au CA 2013 et au BP 2014 (391 905 €).

Vie culturelle : Le budget alloué à la vie culturelle comprend deux enveloppes :

- L'enveloppe de subventions versée aux associations (action culturelle des maisons de quartier, soutien aux compagnies, au centre dramatique national, aux orchestres, aux pratiques amateurs ...) au cours de 2014 s'élève à 1,5 M€
- L'enveloppe de fonctionnement courant pour mener à bien les actions culturelles (fête de la musique, nuits romanes, résidences artistiques, polychromies ...) gérées directement par les services de la Ville est de 0,1 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

3.1.1.2 INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement ouverts sur 2014 était de 1,6 M€ au sein d'un seul programme « Culture », qui regroupe l'investissement courant dédié à l'action culturelle de la Ville. Le consommé 2014 est de 1,0 M€.

- Pour l'ensemble des établissements (0,2 M€) : dont l'acquisition de nouvelles collections aux Médiathèques et aux Musées (141 K€), du mobilier et du matériel divers
- L'entretien du patrimoine (0,4 M€) avec notamment le remplacement du groupe froid à la Médiathèque François Mitterrand, la réfection de sols aux Musées, etc
- La restauration des monuments historiques (0,1 M€) avec notamment la restauration de la façade de la chapelle Saint-Louis et de l'Eglise Saint Porchaire.
- Le versement de subventions d'investissement (0,1 M€) à des structures culturelles (Espace Mendès France, Ecole supérieure de l'image, le Confort Moderne...)
- Des crédits d'études pour une rénovation globale du Confort Moderne (0,1 M€).
- La création d'un monument aux morts numérique (0,1 M€)

Les recettes sont constituées de subventions (0,2 M€) dont 0,1 M€ pour l'informatique des Médiathèques et un remboursement dans le cadre d'un contentieux pour le TAP (0,2 M€).

3.1.2 Education et enseignement supérieur : 22,9 M€

Ce domaine a pour objectif d'assurer une offre éducative de qualité, pour tous, à tous les âges et dans tous les domaines.

Education	Dépenses 29 647 K€	Recettes 6 708 K€	NET 22 938 K€
Fonctionnement	25 705 K€	6 639 K€	19 066 K€
Investissement	3 942 K€	70 K€	3 872 K€

3.1.2.1 FONCTIONNEMENT 19,1 M€ en dépenses nettes

Les ressources humaines sont le premier poste de dépense (75,7 %).

Enseignement des écoles maternelles et élémentaires : Le nombre d'élèves scolarisés augmente chaque année : + 15 classes depuis la rentrée 2008/2009 et + de 400 élèves. Le budget de fonctionnement 2014 a également été impacté par la réforme des rythmes scolaires.

La restauration collective : Pour l'exercice 2014, 1 million de repas a été produit par les cuisines centrales. Sur ce total confectionné, 25 % l'ont été en bio en continuant à privilégier les circuits courts. Concernant les repas servis à l'extérieur, il est constaté une progression de 1,3 % de recettes par rapport au réalisé 2013 (+9 K€), due en partie à l'ouverture de la structure multi accueil de Saint-Eloi en lieu et place de la crèche Pom' de Reinette ainsi qu'au centre de loisirs du même site.

L'enseignement supérieur : regroupe les subventions versées à l'Ecole Supérieure de Commerce (ESCEM) et à l'Ecole Supérieure de l'Image pour un montant global de 1,4 M€.

3.1.2.2 INVESTISSEMENT : 3,9 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2014 est de 4,4 M€ répartis en 3 programmes. Le consommé 2014 est de 3,9 M€.

Le premier programme concerne le Groupe Scolaire Bouloux et les grosses opérations telle que l'extension du GS Pablo NERUDA. Sur les 2,7 M€ de crédits prévus au BP, 1,8 M€ ont été consacrés à ces travaux en 2014.

Le second programme concerne les équipements dédiés à l'éducation, c'est-à-dire les travaux courants, les acquisitions de mobilier et d'équipements nécessaires aux différentes écoles et à la cuisine centrale. Pour 2014, c'est un crédit de 2,1 M€ qui a été consacré à celui-ci.

Le troisième programme concerne l'enseignement supérieur. Il était prévu un crédit de 0,1 M€ sur 2014 pour financer les réseaux séparatifs rue Guillaume VII Le Troubadour. Aucun appel de fonds 'a été émis par l'Université.

3.1.3 Cohésion sociale et solidarité : 8,3 M€

Ce domaine rassemble les actions mises en œuvre pour organiser les conditions permettant d'assurer la cohésion sociale et la solidarité.

Cohésion sociale et solidarité	Dépenses	Recettes	NET
	15 145 K€	6 836 K€	8 310 K€
Fonctionnement	14 399 K€	6 571 K€	7 828 K€
Investissement	746 K€	265 K€	481 K€

3.1.3.1 FONCTIONNEMENT 7,8 M€ en dépenses nettes

Pour la Ville, le poste Ressources humaines est marginal, l'essentiel étant supporté par le CCAS.

Le financement d'équilibre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : La subvention d'équilibre du CCAS a été augmentée de 4,3 % avec pour objectif de maintenir la qualité du service rendu à la population, notamment dans la proximité apportée à des publics fragilisés et confrontés aux difficultés du quotidien.

Le second poste important concerne le **Contrat Enfance Jeunesse** signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant de 3,9 M€ comprend le versement au CCAS sur les actions menées en 2013 (2 M€) et la prévision pour les actions 2014 qui a été rattachée à l'exercice 2014 (1,9 M€). Les recettes incluent la subvention de la CAF pour les deux exercices (3,8 M€).

LES REALISATIONS 2014 DU CCAS

Service action sociale et santé

Forum prévention des accidents de la vie courante : Le CCAS a organisé mi-novembre 2014 un forum portant sur la prévention des accidents de la vie courante au Parc des expositions de Poitiers. Cet évènement a été réalisé en partenariat avec des associations et des acteurs publics. Le montant total des recettes perçues en 2014 se monte à 15,3 K€.

Service petite enfance

Projet prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) : Le solde du financement du Fonds National de Prévention a été perçu en 2014 pour 40,6 K€. Par ailleurs, le 2^{ème} prix de l'innovation sociale remis par l'UNCCAS d'un montant de 7 K€ a été attribué au CCAS pour la mise en œuvre de ce projet.

Prestation de Service Unique (PSU) : Les modalités d'attribution de la PSU versée par la CAF ont été modifiées au 1^{er} janvier 2014. Ainsi, la revalorisation annuelle perçue de plein droit chaque année est maintenant soumise à plusieurs critères qui peuvent limiter voire supprimer l'augmentation de recette. En 2014, la CAF a toutefois appliqué une revalorisation de 3% pour l'ensemble des crèches contrairement aux annonces initiales ce qui a permis de constater un niveau de recette plus important que celui prévu au budget.

Fourniture des couches et du lait 1^{er} âge dans l'ensemble des crèches collectives et familiales : La mise en œuvre de la fourniture des couches, prévue initialement au 1^{er} septembre 2014, a été effective au 1^{er} décembre 2014. Toutefois, le lait 1^{er} âge a pu être fourni dès la rentrée de septembre pour l'ensemble des crèches.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Service personnes âgées personnes handicapées

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : Au 1^{er} décembre 2014, l'Agence Régionale de Santé a attribué 6 places handicap au SSIAD géré par le CCAS de Poitiers. Par ailleurs, il faut noter une hausse importante de l'absentéisme qui a généré un déficit sur ce budget.

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Marguerite Le Tillier: L'épargne pour le financement de l'équipement de l'EHPAD Marguerite Le Tillier constituée à hauteur de 600 K€ a été préservée et a permis l'inscription au budget primitif 2015 de l'investissement de 1 000 K€.

Accueil de jour : L'ouverture anticipée des places d'accueil de jour prévues au sein du futur EHPAD Marguerite Le Tillier a eu lieu en septembre 2014 avec une ouverture de 6 places 2 jours par semaine. Une montée en charge progressive va se poursuivre en 2015.

Siège social du CCAS : La poursuite du projet de réhabilitation du futur siège social sur le site Pasteur n'a pas été confirmée par le conseil d'administration du CCAS au regard des résultats des études préliminaires réalisées par un cabinet. Les contraintes techniques du bâtiment s'avèrent complexes. La réflexion sur ce sujet est encore en cours.

Dans le cadre de ce domaine, la Ville de Poitiers subventionne également des associations principalement dans 2 domaines (0,7 M€) :

- Les personnes en difficulté, telle que **la prévention de la délinquance et des comportements à risques**. L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance (ADSEA) est un partenaire important qui intervient pour :
 - la prévention en Centre Ville et prévention en milieu festif
 - dans de nombreux quartiers de Poitiers.
- Les **actions de solidarité** menées en proximité dans les quartiers, comme les épiceries solidaires et un soutien aux antennes locales des structures nationales (Banque alimentaire, Secours Catholique etc.).

3.1.3.2 INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement prévus au BP était de 0,9 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes répartis sur deux programmes.

Le premier programme concerne la création d'un pôle petite enfance et d'un pôle jeunesse et associations à Saint Eloi. L'ensemble des constructions est achevé. Ont été inscrits des crédits de fin d'opération pour 0,2 M€ pour un réalisé de 0,1 M€. Au niveau des recettes, la collectivité a reçu la somme de 0,05 M€ sur les 0,6 M€ attendus.

Le second programme est consacré aux équipements dédiés à l'action sociale. Les dépenses se sont élevées à 0,7 M€ en 2014, dont principalement 0,6 M€ pour le réaménagement de la crèche des Lutins, puis 0,06 M€ de subventions d'investissement versées à des associations oeuvrant dans les domaines social et de coopération décentralisée.

Sur le plan des recettes, la collectivité a encaissé deux recettes de 0,1 M€, l'une pour les travaux d'aménagement de l'épicerie solidaire Go Elan, l'autre pour la crèche Les Lutins.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

3.1.4 Vie de quartier et citoyenneté : 15,1 M€

Ce domaine a pour objectif de développer l'offre de services et le sentiment d'appartenance à un quartier pour ses habitants.

	Dépenses	Recettes	NET
Vie de quartier et citoyenneté	23 519 K€	8 430 K€	15 089 K€
Fonctionnement	19 103 K€	7 112 K€	11 991 K€
Investissement	4 416 K€	1 319 K€	3 098 K€

Les ressources humaines représentent 39,7 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

3.1.4.1 FONCTIONNEMENT 12,0 M€ en dépenses nettes

Les Maisons de quartier sont maintenant au nombre de 10. La dixième a ouvert ses portes fin 2012 dans le quartier de Saint-Eloi. Ces équipements de quartier oeuvrent au développement de la citoyenneté, à la consolidation du lien social, assurent la coordination éducative territoriale, gèrent une offre de services en direction des habitants dans de multiples domaines, la solidarité, l'action sociale et la santé, la médiation, la diffusion et le soutien à la création culturelle, le soutien à la parentalité, l'action éducative en direction des enfants et des jeunes...

La collectivité entretient des relations permanentes avec les maisons de quartier associatives de sorte à inscrire leur action dans une dynamique de développement respectueux de la population et à rechercher autant que possible la mutualisation et la rationalisation des moyens qui leur sont affectés. En 2014, le budget des dépenses consacrées aux maisons de quartier dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) est de 3,8 M€.

Les centres de ressources de la Ville : la Ville gère deux centres de ressources. Le Centre de Ressources Maternel de Beauvoir est dédié à l'éveil sensoriel des jeunes enfants (0 à 7 ans), le Centre de Ressources des Bois de St Pierre se consacre aux sports de plein air, à l'éducation environnementale et à l'organisation d'un accueil de loisirs qui fonctionne pendant les vacances de Printemps et pendant l'été.

L'animation jeunesse : Il s'agit du versement de subventions aux associations telles que Poitiers Jeunes, le Centre Régional d'Information Jeunesse, Radio Pulsar, les associations de jeunes, d'étudiants et du fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes (0,5 M€).

Le Contrat Enfance Jeunesse : Ce contrat lie la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il permet le cofinancement, en terme quantitatif, des fonctions d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, tant en interne que par le biais du secteur associatif.

Parvenu à son terme à la fin de l'année 2012, le contrat a été renégocié pour 4 nouvelles années. Il a intégré le développement de l'accueil des enfants à St Eloi, à la Gibauderie, à Bellejouanne, à la Blaiserie et celui initié par l'ACSEP, le Patronage Saint-Joseph et le Centre de Ressources de Beauvoir. En 2014, les sommes de 0,6 M€ ont été reversées aux associations pour les actions menées en 2013 et de 1,8 M€ pour les actions 2014.

3.1.4.2 INVESTISSEMENT : 3,1 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement prévus au BP était de 6,1 M€ en dépenses et 1,7 M€ en recettes, répartis en 6 programmes. Le consommé 2014 en dépenses est de 4,4 M€ et en recettes de 1,3 M€.

Le premier programme concerne l'opération de réhabilitation et d'extension du « Centre de Loisirs sans hébergement de Beaulieu ». Il s'agit de construire 750 m² de locaux destinés au centre de loisirs et à la salle conviviale, de réhabiliter 1 300 m² de surfaces existantes, de rénover la salle de spectacles, de changer la production de chauffage et de traiter l'ensemble des façades. Cette

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

enveloppe concerne la première phase de l'opération, soit la rénovation et les extensions du centre de loisirs qui s'achèveront en 2015. En 2014, sur les crédits de paiement de 2,4 M€, les dépenses ont été de 1,6 M€. Une subvention de 0,1 M€ de la CAF est venue atténuer cette dépense.

Le second programme concerne la « Maison des services publics » dont la construction est achevée. En 2014, ont été inscrits les crédits de paiement de fin d'opération, soit 1,3 M€. Le consommé est de 1,2 M€, le reliquat glissant sur 2015.

Le troisième programme concerne la « réhabilitation du Gymnase de Bellejouanne », géré hors AP/CP. Les crédits de paiement de 0,5 M€ au BP ont été consommés à hauteur de 0,4 M€.

Le quatrième programme a trait à la « Vie de quartier » et le financement de l'ensemble des travaux et équipements nécessaires dans les quartiers sur les mairies annexes, les centres de loisirs, les salles d'animation, le versement de subventions à des structures de quartier. Les dépenses se sont élevées à 0,9 M€ pour un prévisionnel de 1,5 M€. A titre d'exemple, ont été réalisés des travaux sur des aires multisports (Couronneries, Gibauderie, Breuil Mingot), dans des équipements sportifs (halle de tennis, gymnase Bel Air, gymnase du Dolmen), des travaux de consolidation de la falaise Maillochon, des travaux de mise en conformité dans les bâtiments, etc. En recette, la Ville a reçu des subventions pour 0,1 M€ (Halle Notre Dame : 0,08 M€).

Le cinquième programme concerne « la citoyenneté » pour un montant prévisionnel au BP de 0,5 M€ et un montant réalisé au CA de 0,4 M€. Pour l'essentiel, les dépenses engagées ont relevé des budgets participatifs. En recettes, a été encaissé le produit des amendes de police (1,0 M€).

Le sixième programme « Actions en faveur de la jeunesse et des maisons de quartier » prévoit la réalisation de travaux dans les maisons de quartier. En 2014, les dépenses se sont élevées à 0,3 M€ pour une prévision initiale de 0,4 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

3.1.5 Cadre de vie : 22,9 M€

Ce domaine a pour objectif de faciliter et améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien, au travers des aménagements, de l'entretien, des conditions d'utilisation, de la sécurité, de l'accessibilité, de la fonctionnalité et de l'esthétique du domaine public.

Cadre de vie	Dépenses	Recettes	NET
Cadre de vie	35 386 K€	12 510 K€	22 876 K€
Fonctionnement	25 700 K€	7 797 K€	17 903 K€
Investissement	9 686 K€	4 713 K€	4 973 K€

3.1.5.1 FONCTIONNEMENT 17,9 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 86,8 % de ces dépenses.

Les espaces verts urbains : Ce secteur prend en charge l'entretien des espaces verts de la Ville, dont les surfaces à gérer sont en augmentation constante. Pour ce faire, les actions menées sont les suivantes :

- € le retour systématique de la matière organique à la terre
- € la réduction de l'emploi des engrains
- € l'utilisation de préférence des végétaux indigènes
- € le remplacement des revêtements minéralisés par des plantations de vivaces paillées (évite les traitements)
- € le fleurissement durable des espaces urbains (environ 1ha)
- € la poursuite de la planification en amont des gros chantiers, des plantations annuelles, bisannuelles et des chrysanthèmes.

Les produits des services sont essentiellement constitués de la vente de bois et de plants de la serre de Beauvoir.

La préservation des milieux naturels : la Ville participe à la connaissance et à la préservation des milieux naturels et à la biodiversité sur son territoire au travers de l'adhésion à deux syndicats de rivières : le Syndicat Mixte de la Vallée du Clain (42 K€), le Syndicat de la Vallée de la Boivre (5 K€) et par l'octroi de subventions aux associations à vocation de protection de l'environnement (39 K€), tels que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, la Ligue pour la Protection des oiseaux, Protection paysage architecture, la Société Protectrice des animaux, etc.).

En 2014, la Ville a cofinancé la démarche Cit'ergie®, label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. La Ville de Poitiers rembourse les dépenses (7 K€) à Grand Poitiers, qui est maître d'ouvrage dans ce projet.

Automatismes et circulation : La collectivité a poursuivi le renouvellement et l'installation de bornes escamotables d'accès au plateau piétonnier.

Voiries communales et places : Un nombre important de travaux sur les rues et places a été réalisé par la régie municipale. Le montant des travaux sur la voirie a été arrêté à hauteur de 2,4 M€ qui ont été revalorisés en investissement. Par ailleurs, les actions rénovation signalisation, panneaux, plaques de rues... dans le cadre du chantier "Esthétique Urbaine" seront poursuivies.

Accessibilité : Poursuite des abaissements de trottoirs dans le cadre de l'Accessibilité.

Eclairage public : Les missions sont assurées avec l'objectif d'améliorer l'éclairage dans une logique de développement responsable. Les efforts sont portés sur l'installation de dispositifs lumineux plus économiques et conformes aux normes en vigueur. Ainsi, la collectivité a dépensé plus de 0,6 M€ pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Chauffage urbain : la délégation de service public concernant le chauffage urbain a été renouvelée en 2014 pour 15 ans au bénéfice de DALKIA. Ce réseau dessert le quartier des Couronneries soit 20 000 usagers. Cette redevance pour occupation, par le réseau, du domaine public de la Ville représente en 2014 une recette de 110 K€.

Le stationnement sur voirie : La politique de stationnement sur voirie en centre ville de Poitiers vise d'une part, pour le stationnement des chalands, visiteurs, usagers des services, à optimiser l'utilisation des places de stationnement disponibles en assurant la plus grande rotation possible et d'autre part pour le stationnement des résidents à faciliter leur stationnement à la journée via une formule d'abonnement. L'offre de stationnement sur voirie et sur parkings aériens représente environ 2 600 places payantes réparties en quatre zones de tarifications. Globalement, la collectivité a encaissé une recette de 1,1 M€ supérieure à la prévision de 0,8 M€ : 0,9 M€ au titre des horodateurs et 0,2 M€ pour les cartes résidents.

3.1.5.2 INVESTISSEMENT : 5,0 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement prévus au BP était de 8,6 M€ en dépenses et 3,0 M€ en recettes, répartis en 3 programmes. Le consommé 2014 en dépenses est de 9,7 M€ et en recettes de 4,7 M€. Le fait que le consommé est plus élevé que le BP tient à l'intégration en cours d'année, dans le cadre d'une DM, de crédits pour réaliser l'intégration dans notre patrimoine des avances faites à la Société d'Equipement du Poitou pour l'aménagement du parc urbain de la ZAC de Saint Eloi (2,3 M€ en dépenses et en recettes).

Le premier programme concerne « l'entretien et l'embellissement de la Ville » pour une dépense de 8,9 M€. Il comporte :

- les travaux en régie sur la voirie et les espaces verts (2,8 M€)
- l'intégration du parc urbain de la ZAC de Saint Eloi dans les immobilisations (2,3 M€)
- les aménagements dans les quartiers (2,0 M€), notamment la Promenade des Cours, la rue des Feuillants, la rue de l'Aéropostale, la rue de la Mauvinière, Parc de Blossac, participation à Grand Poitiers pour le Chemin de l'Hypogée dans le cadre d'un chantier d'assainissement, etc.
- des travaux d'enfouissement de réseaux (0,6 M€) rues de Bajon, de Chaumont, René CASSIN, Beaulieu, etc.
- des dépenses de signalisation et de mobilier urbain (0,5 M€)
- l'aménagement d'ouvrages d'art (0,3 M€), dont la passerelle Cassin Lafayette
- le stationnement sur espace public (0,2 M€), dont 0,1 M€ pour l'aménagement de la rue des Ecossais
- la rénovation et l'accessibilité de l'Hôtel de Ville (0,1 M€)
- l'aménagement d'espaces verts (0,1 M€), notamment les jardins partagés de Bel Air et de Beaulieu, etc.

En recettes, sur ce programme, figurent :

- les écritures d'ordre liées à l'intégration du parc urbain de la ZAC de Saint Eloi dans les immobilisations (2,3 M€)
- des subventions et participations pour 0,6 M€ : 0,3 M€ au titre de la rénovation et de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, 0,3 M€ de participations de Grand Poitiers, de Logiparc et d'EDF pour des aménagements.

Le second programme retrace la fin des dépenses liées à Coeur d'Agglo (0,8 M€) et des recettes de subventions pour 1,8 M€.

Le troisième programme est relatif aux « interventions environnementales» (0,03 M€) et concerne des aménagements réalisés dans des cimetières.

3.1.6 Développement urbain : 4,9 M€

Ce domaine a pour objectif d'assurer l'aménagement et le développement du territoire tout en préservant l'avenir.

Développement urbain	Dépenses 8 538 K€	Recettes 3 672 K€	NET 4 867 K€
Fonctionnement	3 363 K€	1 862 K€	1 501 K€
Investissement	5 176 K€	1 810 K€	3 366 K€

3.1.6.1 FONCTIONNEMENT 1,5 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 27,6 % de ces dépenses.

La dynamisation du centre-ville (87,2 €) : La Ville soutient les actions récurrentes et nouvelles des commerçants du centre-ville, et à ce titre, celles initiées par Poitiers Le Centre : braderie en juin, « chasse aux trésors » pendant l'été, animation de rentrée scolaire et fêtes de fin d'année, en coordination avec le pôle événementiel de la Ville. Il s'agit aussi du soutien à l'association des artisans commerçants non sédentaires du marché Notre Dame.

Le soutien à des associations (10,0 K€) : UFC Que Choisir, La Bulle (pour les marchés de créateurs).

Le soutien aux animations des commerces de proximité et des marchés (4,7 K€) en partenariat avec les chambres consulaires et les associations de commerçants.

Le tourisme : l'aide au tourisme est constituée de la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme (OT) qui s'est élevée à 438 K€ et du versement de la taxe de séjour reversée à l'OT de 341 K€. Ce montant supérieur à la prévision initiale de 335 K€, tient compte d'un reliquat 2013.

L'insertion par l'économie (200 K€) : Eveil de la EUP RAM, Pourquoi Pas la Ruche, CAP SUD, Mission locale d'Insertion, etc.

La participation à l'équilibre du budget annexe « Locations Immobilières et Bases de Loisirs » : 478 K€.

3.1.6.2 INVESTISSEMENT : 3,4 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement prévus au BP était de 7,4 M€ en dépenses et 8,2 M€ en recettes, répartis en 2 programmes. Le consommé 2014 en dépenses est de 5,2 M€ et en recettes de 1,8 M€.

Le premier programme concerne le «développement urbain » pour une dépense de 4,3 M€. Il comporte :

- L'avance faite à la SEP pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement concerté de Saint Eloi (1,7 M€)
- les opérations programmées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbain (ANRU) pour 1,4 M€
- les actions foncières (0,6 M€).
- La dernière tranche de la participation au capital de SIPEA (0,4 M€)
- les actions liées à l'amélioration de l'habitat (0,1 M€)

En recettes, sont comptabilisées le remboursement de l'avance par la SEP (1,6 M€) et des subventions versées par l'ANRU (0,2 M€).

Le second programme a consisté en une subvention versée à Grand Poitiers pour la participation au financement des travaux de construction du viaduc (0,9 M€).

3.1.7 Vie sportive : 2,8 M€

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, de faire du sport et de soutenir les clubs locaux.

La plupart des dépenses d'équipement sportif et de personnel, nécessaires à l'exploitation de ces équipements est de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
Vie sportive	3 177 K€	422 K€	2 755 K€
Fonctionnement	3 161 K€	422 K€	2 739 K€
Investissement	16 K€	- €	16 K€

Les dépenses de ressources humaines représentent 39,0 % des dépenses du domaine.

3.1.7.1 FONCTIONNEMENT 2,7 M€ en dépenses nettes

En 2004 des équipements sportifs majeurs dits « d'intérêt communautaire » ont été transférés à Grand Poitiers. Pour neutraliser ce transfert, l'attribution de compensation versée par Grand Poitiers a été diminuée des charges transférées (recettes reçues déduites).

Les équipements qui restent en gestion directe sont : la base de canoë-kayak de Chasseigne, la piscine du Bois de Saint-Pierre, les gymnases du Dolmen, de Bellejouanne, de Condorcet, des Sables, de Bel Air, des Ecossais, la plaine de jeux et les bâtiments de Québec, la halle de tennis de Rébeilleau, le stade de la Bugellerie, le boulodrome Pierre Loti et les cityparks.

Les manifestations sportives : certaines manifestations accueillies sur le territoire entrent dans le champ des compétences de Grand Poitiers puisque les statuts de la Communauté d'Agglomération intègrent « l'aide aux manifestations et opérations d'animation d'intérêt communautaire ».

Par conséquent, le subventionnement du Marathon Poitiers Futuroscope, du Tour Cycliste International Poitou-Charentes, des Internationaux Féminins de Tennis et de l'Union Territoriale des Unions sportives de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.) a été pris en charge par Grand Poitiers.

Subventions versées : le montant des subventions versées est en retrait de 13 K€ par rapport au BP 2004 (1,4 M€).

La participation d'équilibre versée au budget annexe Bases de Loisirs Locations immobilières au titre des activités du poney club est conforme aux prévisions initiales à 62 K€.

Produits des services : Les recettes s'élèvent à 25,5 K€, dont 22,3 K€ provenant de la piscine des Bois de Saint Pierre. Les conditions climatiques de l'été ont amoindri les recettes de l'activité.

3.1.7.2 INVESTISSEMENT 0,02 M€ en dépenses nettes

Les gymnases et autres équipements dits sportifs sont considérés comme des équipements de quartier. Leurs dépenses appartiennent au domaine « Vie des quartiers et citoyenneté » ; aussi, il y a peu de dépenses d'investissement en « Vie sportive ».

En 2014, les dépenses concernent des travaux d'économie d'énergie et de sécurité pour 14,5 K€ et des travaux en régie à hauteur de 1,5 K€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Globalement, le total des dépenses Ville et Grand Poitiers dans le domaine sportif s'élève à 13,0 M€. Les coûts relatifs aux dépenses de sport sur le territoire de Poitiers (hors subventions) ressortent à 8,0 M€ (61% de la dépense globale), décomposés comme suit :

- Dépenses de fonctionnement à caractère général : 2,6 M€
- Charges salariales : 5,2 M€
- Dépenses d'investissement (courant) : 0,2 M€

3.1.8 Environnement de travail : 5,1 M€

Ce domaine a pour objectif d'améliorer les conditions et les moyens de travail des agents de la Ville et la qualité des services offerts aux Poitevins.

Environnement de travail	Dépenses 5 944 K€	Recettes 888 K€	NET 5 056 K€
Fonctionnement	2 671 K€	34 K€	2 637 K€
Investissement	3 273 K€	854 K€	2 419 K€

Il n'y a pas de dépenses de personnel affectées directement ou indirectement, car il s'agit d'une politique d'actions transversales, intégrée dans les différents services.

3.1.8.1 FONCTIONNEMENT 2,6 M€ en dépenses nettes

Le montant consacré à ce domaine intègre uniquement le fonctionnement courant (il n'y a pas de frais de personnel) et les dépenses de fluides liées à des bâtiments qui ne font pas l'objet d'un usage en lien direct avec un domaine :

- les besoins liés à l'utilisation des locaux : locations immobilières et leurs charges (0,3 M€), les taxes foncières (0,1 M€) et les assurances de dommages aux biens (0,2 M€) et l'entretien courant de ces locaux (0,3 M€)
- les besoins en télécommunication, communication et maintenance informatique pour 0,8 M€
- les fluides (0,4 M€)
- la restauration du personnel (0,3 M€)

3.1.8.2 INVESTISSEMENT : 2,4 M€ en dépenses nettes

Le montant des crédits de paiement prévus au BP était de 4,7 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes, répartis en 3 programmes. Le consommé 2014 en dépenses est de 3,3 M€ et en recettes de 0,9 M€.

Le premier programme regroupe tous les crédits qui ont pour objectif le **renouvellement en matériel et mobilier à l'usage des agents** dans le cadre de leurs missions (postes de travail, infrastructure du système d'information, véhicules, mobilier...) et les **travaux nécessaires dans les locaux**. Sur un crédit de paiement de 3,3 M€ qui a été inscrit au BP, la somme de 2,4 M€ a été dépensée. Parallèlement, sur la recette prévue de 0,7 M€, la collectivité a encaissé 0,5 M€ de la part de Grand Poitiers, du CCAS et des budgets annexes de la Ville.

Le second programme concerne tous les crédits qui financent des opérations **d'amélioration des conditions de travail de l'agent** sur son poste. Sur un crédit de paiement de 1,1 M€ qui a été inscrit au BP, la somme de 0,8 M€ a été dépensée. Parallèlement, sur la recette prévue de 0,5 M€, la collectivité a encaissé 0,3 M€ de la part de Grand Poitiers, des budgets annexes de la Ville et du FIPHFP.

Le troisième programme du **schéma directeur des systèmes de téléphonie et de réseau** a pour objectif de remplacer le système de téléphonie vieillissant. La dépense s'est élevée à 0,06 M€ pour une prévision de 0,1 M€. Grand Poitiers, le CCAS et les budgets annexes de la Ville ont participé au financement (0,03 M€) d'un programme de dépenses de 0,06 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

4 LES BUDGETS ANNEXES (6,4 M€ en dépenses et en recettes)

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité.

Le nombre de budgets annexes rattachés au budget Principal de la Ville est de trois :

- les budgets annexes «Parkings» et «Cimetières» qui s'équilibrent par leurs propres recettes
- le budget annexe «Locations immobilières et bases de loisirs» qui s'équilibre via une participation du budget Principal.

4.1 Le budget annexe « Parkings »

Ce budget concerne la gestion de 6 parkings :

- Hôtel de Ville (710 places ; 400 abonnements en moyenne),
- Blossac (700 places ; 550 abonnements en moyenne),
- Toumaï (630 places ; 200 abonnements en moyenne)
- Notre Dame (600 places ; 370 abonnements en moyenne),
- Théâtre (325 places ; 200 abonnements en moyenne),
- Clos des Carmes (150 places ; 200 abonnements).

Ce budget est financé par ses recettes propres et ne fait pas appel à l'impôt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation CA 2014 / BP 2014
Produits des services	3 633 822	3 890 418	3 544 198	-89 625	-2,5%	91,1%
PRODUITS	3 633 822	3 890 418	3 544 198	-89 625	-2,5%	91,1%
Personnel en net	1 393 674	1 487 881	1 425 858	32 185	2,3%	95,8%
Personnel	1 719 661	347 364	1 950 838	558	0,0%	88,2%
Fonctionnement courant	21 376	34 813	497 770	-26 672	0	64,4%
Fonctionnement courant net	860 269	1 031 569	26 331	34 720	23,2%	75,6%
Frais financiers	678 821	761 500	894 988	-25 597	4,0%	86,8%
Dépenses imprévues	0	59 000	0	0	N.S.	0,0%
DEPENSES COURANTES	2 932 763	3 339 950	2 974 071	41 308	1,4%	89,0%
Autres produits	-7 579	399 532	-24 762	-17 183	226,7%	-6,2%
AUTRES PRODUITS	-7 579	399 532	-24 762	-17 183	226,7%	-6,2%
EXCEDENT REPORTÉ N-1	568 284	0	474 050	-94 234	-16,6%	
EPARGNE BRUTE	1 261 764	950 000	1 019 415	-242 349	-19,2%	107,3%
Total écritures d'ordre	499 922	118 298	1 089 487	139 487	605 231	139 425
TOTAL	3 841 958	4 153 815	5 042 775	5 042 775	3 988 745	4 068 303
RESULTAT BRUT	311 856	0	79 558	-232 298	3,8%	-74,5%
RESULTAT NET	880 140	0	553 608	-326 532	-2,1%	79,1%
						80,7%

L'« **Epargne brute** » prévisionnelle au BP 2014, évaluée à 950 K€, était constituée de l'excédent antérieur reporté, soit 474 K€, et de l'anticipation de la différence entre les recettes et les dépenses réelles, soit 476 K€. En réalisé 2014, ce différentiel a généré un complément d'épargne brute de 69 K€ pour atteindre 545 K€. Additionné à l'excédent reporté de 474 K€ (soit un total de 1 019 K€), le remboursement en capital de la dette (927 K€) est couvert.

Le montant des **recettes de fonctionnement** constatées dans le compte administratif 2014 a diminué de 2,1% par rapport au compte administratif 2013 (86 K€). Elles sont constituées principalement des recettes tarifaires des parkings, des revenus des locations (locaux commerciaux du Parking de l'Hôtel de Ville) et des flux liés à la gestion du pôle multimodal.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 3,8% (+147 K€).

Les « **Produits des services** » diminuent de 2,5 % (-90 K€). La diminution des recettes tarifaires de 122 K€ n'est compensée que partiellement par celles issues des locaux loués au rez-de-chaussée du parking de l'Hôtel de Ville qui elles augmentent de 32 K€.

Les « **Dépenses de personnel en net**» sont en augmentation de 2,3 % (+32 K€), ce en raison principalement de la baisse des recettes liées à l'application des clés de répartition du personnel avec le budget Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le « Fonctionnement courant en net » progresse de 4,0 % (+ 35 K€). Les dépenses augmentent de 42 K€. Cette évolution est, en très grande partie, due à l'évolution du coût de la maintenance des parkings (+43 K€), aux remboursements au budget Principal (+ 13 K€, dont 5 K€ au titre de la maintenance de TETRA, 5K€ pour le pôle multimodal et 3 K€ pour le marché de transport de fonds), à des contrats de prestation de service (+8 K€) et l'entretien global des parkings (+3 K€), compensées par des diminutions sur les frais bancaires (-3 K€), les frais de télécommunications (-3 K€), de communication (-3 K€), de taxe foncière (-11 K€) et de gestion locative (-4 K€).

L'augmentation des recettes de 7 K€ est liées aux flux de remboursement dans le cadre de la convention du Pôle Multimodal.

Les fluides sont stabilisés à 171 K€.

Les « Frais financiers » diminuent de 3,8 % (-26 K€), l'encours de dette étant en diminution.

Les « Autres produits » sont en diminution sensible (- 17,0 K€). En effet, ils intègrent notamment la dernière année de versement de subvention d'investissement à Grand Poitiers pour TETRA, qui est un système de radio numérique mobile professionnel bi-directionnel.

Les « écritures d'ordre » en net augmentent également fortement de 22,1 % (+84 K€) du fait notamment du rattrapage de l'amortissement de biens non pris en compte antérieurement.

	Charges et recettes individualisées								
	DÉPENSES			% CA2013/CA2014		RECETTES			% CA2013/CA2014
	CA 2013	BP 2014	CA 2014			CA 2013	BP 2014	CA 2014	
Notre-Dame	138 447	146 962	148 386	7,2%		1 057 452	1 123 860	1 004 833	-5,0%
Hôtel de Ville	127 905	153 782	114 940	-10,1%		894 320	1 089 650	1 031 621	15,4%
Toumaï	195 465	224 048	206 334	5,6%		823 401	855 501	816 073	-0,9%
Blossac	121 538	149 527	122 347	0,7%		356 514	305 115	274 037	-23,1%
Théâtre Auditorium	49 920	69 275	68 125	36,5%		398 693	401 686	357 144	-10,4%
Clos des Carmes	16 685	28 519	16 729	0,3%		119 954	123 946	88 469	-26,2%
Sous total	649 960	772 113	676 861	4,1%		3 650 334	3 899 758	3 572 176	-2,1%
Charges et produits communs									
Personnel	1 719 661	1 950 838	1 720 219	0,0%		347 364	497 770	320 692	-7,7%
Autres charges ou produits	793 516	1 558 324	938 440	18,3%		156 117	645 247	175 435	12,4%
Charges financières	678 821	761 500	653 224	-3,8%					
Sous total	3 191 998	4 270 662	3 311 884	3,8%		503 481	1 143 017	496 127	-1,5%
TOTAL	3 841 958	5 042 775	3 988 745	3,8%		4 153 815	5 042 775	4 068 303	-2,1%

Les recettes tarifaires, des locations, ainsi que d'autres recettes affectées sont en diminution de 2,1% par rapport à 2014 et en retrait par rapport aux prévisions du BP 2014. Seul le Parking de l'Hôtel de Ville a connu une augmentation de ses recettes en 2014 du fait de la fin des travaux de réaménagement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA à CA		Variation CA à CA		Taux de consommation CA 2014 / BP 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Excédent capitalisé	0		406 090		406 090		406 090				N.S.	100,0%
Amendes de police	100 000						-100 000				-100,0%	
Recettes propres	100 000		406 090		406 090		306 090				306,1%	100,0%
Programme d'investissement	885 316		990 418		383 278		-502 038				-56,7%	38,7%
Investissement	-885 316		-990 418		-383 278		502 038				-56,7%	38,7%
Remboursement d'emprunt	804 080		950 000		927 174		123 094				15,3%	97,6%
Programme d'emprunt	850 000		245 906		240 000		-610 000				-71,8%	97,6%
Evolution de l'encours de dette	45 920		-704 094		-687 174		-733 094				-1596,5%	97,6%
Résultat d'investissement			338 422				0				0,0%	
Autres dépenses et recettes	0		338 422		0		0				0,0%	
BESOIN DE FINANCEMENT	-739 396		-950 000		-664 362		75 034		-10,1%		69,9%	
Total écritures d'ordre	118 298	499 922	139 487	1 089 487	139 425	605 231	21 126	105 309	17,9%	21,1%	100,0%	55,6%
TOTAUX	1 807 921	1 450 149	2 082 905	2 082 905	1 452 877	1 254 322	-355 044	-195 827	-19,6%	-13,5%	69,8%	60,2%
Remboursements temporaires	700 000	2 000 000	2 000 000				0	-700 000			-100,0%	0,0%
TOTAUX	1 807 921	2 150 149	4 082 905	4 082 905	1 452 877	1 254 322	-355 044	-895 827	-19,6%	-41,7%	35,6%	30,7%
RESULTAT BRUT	342 228		0		-198 555		-540 783				-158,0%	
EXCEDENT/DEFICIT	-3 806		0		338 422		342 228				N.S.	
REPORTÉ N-1												
RESULTAT NET	338 422		0		139 867		-198 555				-58,7%	

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le « **Programme d'investissement** », prévue au BP 2014 pour 990 K€, a été réalisé à près de 39% (386 K€). L'étude de programmation de modernisation du Parking Notre Dame n'a pas été effectuée (90 K€ prévus au BP 2014) et le coût des travaux de réaménagement du Parking de l'Hôtel de Ville a été moins élevé que prévu. Le montant des reports de dépenses s'élève à 182 K€.

Ces dépenses réalisées sont décomposées de la façon suivante :

- Travaux de modernisation des parkings, avec notamment 275 K€
 - Matériel informatique et logiciel (144 K€)
 - Equipements de sécurité et entretien du patrimoine (122 K€)
 - Etudes réseau (6 K€)
 - Signalétique (3 K€)
- Les travaux de réaménagement du parking et travaux de sécurité parking Hôtel de Ville (3 956 K€) 86 K€
- Environnement de travail : mobilier et équipement du personnel 25 K€

Une subvention de 3 K€ a été reçue au titre du Fonds d'Insertion pour les personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le remboursement du capital de la dette (927 K€) évolue de 15,3 % de 2013 à 2014. Toutefois, « **l'encours** » de la dette diminuera de 687 K€. En effet, l'appel à l'emprunt (240 K€) a été nettement inférieur au remboursement de capital de la dette (927 K€).

En recettes, figurent également l'amortissement des immobilisations (605 K€) et l'affectation du résultat 2013 (406 K€).

Le résultat brut de la section d'investissement de l'exercice est négatif (-199 K€), mais compte tenu de l'excédent antérieur (+ 339 K€), le résultat net est positif (140 K€).

Globalement, pour l'ensemble du budget Parkings, le résultat net de fonctionnement s'élève à 553,6 K€. Ce résultat, anticipé lors du vote du budget primitif 2015, a été réparti pour 79,6 K€ en investissement et le solde en fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

4.2 Le budget annexe «Cimetières»

Ce budget retrace les opérations dites du service extérieur des pompes funèbres : creusement et comblement des fosses, taxes d'inhumation et de crémation, droits de dépôt en caveau provisoire.

Il concerne 4 cimetières :

- le cimetière de *Chilvert*
- le cimetière de la *Pierre levée*
- le cimetière de *la Cueillette*
- le cimetière de *l'Hôpital des champs*.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation CA 2014 / BP 2014
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES			
Produits des services	43 969		50 682		44 775		807	1,8%	88,3%
PRODUITS	43 969		50 682		44 775		807	1,8%	88,3%
Personnel en net	31 990		34 007		36 534		4 544	14,2%	107,4%
Fonctionnement courant net	6 477		8 498		6 909		432	6,7%	81,3%
Dépenses imprévues	0		5 500		0		0	N.S.	0,0%
DEPENSES COURANTES	38 466		48 005		43 443		4 976	12,9%	90,5%
Autres produits	1 867		-25 772		-647		-2 514	-134,7%	2,5%
Excédent reporté	0		32 095		0		0	N.S.	0,0%
AUTRES PRODUITS	1 867		6 323		-647		-2 514	-134,7%	-10,2%
EXCEDENT REPORTÉ N-1	30 832		0		32 095		1 263	4,1%	
EPARGNE BRUTE	38 201		9 000		32 780		-5 421	-14,2%	364,2%
Total écritures d'ordre	6 106		9 000		8 941		2 835	0	46,4%
TOTAUX	44 573	45 835	83 277	83 277	53 033	44 777	8 461	-1 058	19,0%
RESULTAT BRUT	1 263		0		-8 256		-9 519		N.S.
RESULTAT NET	32 095		0		23 839		-8 256		-25,7%

En fonctionnement, les dépenses augmentent de 19,0% (+8,5 K€). Cette évolution est due en très grande partie à l'application de la clé de répartition des activités entre budgets pour le personnel (+ 4,5 K€) et l'actualisation de la dotation aux amortissements (+2,8 K€). Les recettes tarifaires évoluent de 1,8% (0,8 K€), mais sont bien inférieures au budget primitif 2014.

Malgré un résultat brut de fonctionnement négatif de 8,3 K€, le résultat net est de 23,8 K€, qui, lors du vote du budget primitif 2015, a été reporté intégralement en fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES			
Excédent capitalisé			43 965		0		0		0
Recettes propres	0		43 965		0		0		0
Programme d'investissement	7 935		52 965		0		-7 935	-100,0%	0
Investissement	7 935		52 965		0		-7 935	-100,0%	0
BESOIN DE FINANCEMENT	6 106		9 000		8 941		2 835	46,4%	99%
Total écritures réelles	7 935	0	52 965	43 965	0	0	-7 935	0	-100,0%
Total écritures d'ordre	0	6 106	0	9 000	0	8 941	0	2 835	46,4%
TOTAUX	7 935	6 106	52 965	52 965	0	8 941	-7 935	2 835	-100,0%
RESULTAT BRUT	-1 829		0		8 941		10 770		N.S.
EXCEDENT REPORTÉ N-1	45 794		0		43 965		-1 829		-4,0%
RESULTAT NET	43 965		0		52 907		8 941		20,3%

En investissement, aucune dépense n'a été effectuée. Seules les opérations d'ordre d'amortissement ont été émises pour 8,9 K€. Ainsi, le résultat d'investissement net est amélioré de ce même montant pour atteindre 52,9 K€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

4.3 Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs »

Ce budget annexe regroupe trois activités : la restauration et l'hébergement proposés par les bases de loisirs de Saint Pierre et de Beauvoir, les locations immobilières et le Poney Club.

4.3.1 Activité « hébergement et restauration »

L'activité hébergement et restauration concerne le centre de ressources et de loisirs de Saint Pierre et du centre de ressources et de loisirs maternel de Beauvoir. Le centre de loisirs municipal de Saint Pierre accueille les enfants (+ 6 ans) sans hébergement pendant les vacances de printemps, avec ou sans hébergement pendant les vacances d'été.

Le centre de ressources maternel de Beauvoir accueille les groupes d'enfants (- 6 ans) avec ou sans hébergement toute l'année."

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation
	DÉPENSES RECETTES					
Subventions reçues	187 320	220 819	220 819	33 499	17,9%	100,0%
Produits des services	51 807	65 300	65 411	13 604	26,3%	100,2%
PRODUITS	239 127	286 119	286 230	47 103	19,7%	100,0%
Personnel en net	170 098	175 652	182 141	12 043	7,1%	103,7%
Fonctionnement courant net	87 136	138 843	82 646	-4 490	-5,2%	59,5%
Dépenses imprévues	0	6 489	0	0	0,0%	0,0%
DEPENSES COURANTES	257 234	320 984	264 787	7 553	2,9%	82,5%
Autres produits	1 158	-2 500	214	-943	-81,5%	-8,6%
Excédent reporté	0	51 263	0	0	0,0%	0,0%
AUTRES PRODUITS	1 158	48 763	214	-943	-81,5%	0,4%
EXCEDENT REPORTÉ N-1	73 375	0	51 263	-22 112	-30%	
EPARGNE BRUTE	56 426	13 899	72 921	16 495	29%	524,7%
Total écritures d'ordre	5 163	13 899	10 387	5 225	101,2%	74,7%
TOTAL	263 485	241 373	339 882	339 883	275 174	286 444
RESULTAT BRUT	-22 112		0	11 270	33 382	-151%
RESULTAT NET	51 263		0	62 534	11 270	22%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,4% et les recettes de 18,7% de CA à CA.

Les premières évoluent principalement du fait de l'application de la clé de répartition des activités entre budgets pour le personnel (+7,1%) et de l'actualisation de la dotation aux amortissements (+101,2%), compensées en partie par la diminution du fonctionnement courant (-5,2%).

Les recettes liées aux ventes de repas augmentent cette année (+ 26,3 %). Comme prévu lors du BP 2014, la participation du budget Principal augmente de 17,9 % (+ 33,5 K€).

Le résultat brut de l'exercice est positif de 11,3 K€. Le résultat global est donc amélioré pour atteindre 62,5 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation
	DÉPENSES RECETTES					
Investissement	12 843	13 900	8 459	-4 384	-34,1%	60,9%
INVESTISSEMENT	12 843	13 900	8 459	-4 384	-34,1%	60,9%
Résultat d'investissement		1		0	0,0%	
AUTRES PRODUITS		1		0	0,0%	
BESOIN DE FINANCEMENT	-12 843	-13 899	-8 459	4 384	-34,1%	60,9%
Total écritures réelles	12 843	0	13 900	1	8 459	0
Total écritures d'ordre		5 163		13 899	10 387	
TOTAL	12 843	5 163	13 900	13 900	8 459	10 387
RESULTAT BRUT	-7 680		0	1 929	9 609	-125,1%
EXCEDENT / DEFICIT N-1	7 682		0	1	-7 680	-100,0%
RESULTAT NET	1		0	1 930	1 929	N.S.

Les dépenses d'investissement ont concerné l'achat de mobilier, de matériel de bureau et pédagogique, de jeux à la base de Saint Pierre pour 6,5 K€ et au Château de Beauvoir pour 2,0 K€ sur un programme d'investissement prévisionnel de 13,9 K€.

Les recettes sont uniquement constituées des amortissements (10,4 K€).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

4.3.2 Activité locations immobilières

Cette activité retrace les différentes locations de salles de la Ville de Poitiers : Salons de Blossac, salles des Bois de St-Pierre, Chapelle Henri IV, auditorium du Musée de St Croix et salle Jean Richard Bloch à la Médiathèque.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation
	DÉPENSES RECETTES					
Subventions reçues	117 874	253 825	253 825	135 951	115,3%	100,0%
Produits des services	196 662	189 385	190 962	-5 699	-2,9%	100,8%
PRODUITS	314 536	443 210	444 787	130 251	41,4%	100,4%
Personnel en net	188 085	195 878	202 855	14 770	7,9%	103,6%
Fonctionnement courant net	61 283	67 270	42 097	-19 186	-31,3%	62,6%
Frais financiers	12 536	17 010	10 192	-2 344	-18,7%	59,9%
Dépenses imprévues	0	7 277	0	0	0,0%	0,0%
DEPENSES COURANTES	261 904	287 435	255 144	-6 760	-2,6%	88,8%
Autres produits	61	-4 750	-1 704	-1 766	-2887,8%	35,9%
Excédent reporté	0	14 713	0	0	0,0%	0,0%
AUTRES PRODUITS	61	9 963	-1 704	-1 766	-2887,8%	-17,1%
EXCEDENT REPORTÉ N-1	164 231	0	14 713	-149 518	-91%	
EPARGNE BRUTE	216 924	165 738	202 652	-14 272	0	-6,6%
Total écritures d'ordre	67 800	165 738	43 597	-24 203	0	-35,7%
TOTAL	329 704	314 597	462 173	301 215	445 558	26,3%
RESULTAT BRUT	-15 107	0	144 342	159 449		-1055%
RESULTAT NET	149 124	0	159 055	9 932		7%

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 8,6 % et les recettes augmentant de 41,6% de CA à CA.

Les premières évoluent principalement du fait de l'actualisation de la dotation aux amortissements de 24,2 K€ (-35,7%), de la baisse du fonctionnement courant net de 19,2 K€ (-31,3%) et des frais financiers de 2,3 K€ (-18,7 %). A l'inverse, les dépenses de personnel en net, augmentent du fait de l'application de la clé de répartition des activités entre budgets pour le personnel (+7,9 %).

Les recettes tarifaires diminuent de 5,7 K€ (-2,9 %) par rapport au CA 2013, mais sont conformes aux prévisions du budget primitif 2014. Comme prévu lors du BP 2014, la participation du budget Principal augmente fortement de 136,0 K€ en liaison avec le besoin de financement de la section d'investissement, pour laquelle un emprunt prévu en 2013 n'a pas été réalisé.

Le résultat brut de fonctionnement de l'exercice est positif de 144,3 K€. Compte tenu de l'excédent antérieur, le résultat net cumulé est de 159,1 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Variation CA à CA	Variation CA à CA	Taux de consommation CA 2014 / BP 2014
	DÉPENSES RECETTES					
Affectation du résultat						
RECETTES PROPRES	0	134 411	134 411	134 411		100,0%
Investissement	13 360	58 925	39 779	26 418	197,7%	67,5%
INVESTISSEMENT	13 360	58 925	39 779	26 418	197,7%	67,5%
Remboursement d'emprunt	187 313	204 000	203 564	16 251	8,7%	99,8%
Programme d'emprunt		72 286	70 000	70 000		96,8%
EVOLUTION DE L'ENCOURS		131 714	133 564	133 564		101,4%
Résultat d'investissement		109 509		0		0,0%
AUTRES PRODUITS	0	-109 509	0	0		0,0%
BESOIN DE FINANCEMENT	-200 673	-165 738	-38 932	161 741	-80,6%	23,5%
Total écritures réelles	200 673	0	372 434	206 697	243 343	204 411
Total écritures d'ordre	67 800		165 738	43 597	-24 203	
TOTAL	200 673	67 800	372 434	372 434	243 343	248 007
RESULTAT BRUT	-132 873	0	4 664	137 538		-103,5%
EXCEDENT / DEFICIT N-1	23 364	0	-109 509	-132 873		-568,7%
RESULTAT NET	-109 509	0	-104 845	4 664		-4,3%

Les dépenses du programme d'investissement s'élèvent à 39,8 K€ sur un montant prévisionnel de 58,9 K€. Les principales concernent les Salons de Blossac, d'une part pour des travaux de mise en conformité électrique pour 25,5 K€, d'autre part pour l'achat de matériel de bureau, de mobilier, et de signalétique pour 6,7 K€. Le versement de participations à d'autres budgets dans le cadre de la

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

mutualisation des achats et du Schéma Directeur des Systèmes d'Information s'élève à 7,2 K€. Enfin, des travaux de conformité électrique ont été effectués au restaurant du TAP pour 0,4 K€. Le remboursement du capital est marqué par un montant important de 203,6 K€ mais celui-ci constitue aussi la fin du remboursement d'un emprunt. L'encours de la dette diminue de 134 K€. Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat (134,4 K€), un emprunt (70,0 K€) et les amortissements (43,6 K€).

4.3.3 Activité « Poney club »

L'activité « Poney Club » se pratique aux Bois de Saint-Pierre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA à CA DÉPENSES RECETTES	Variation CA à CA DÉPENSES RECETTES	Taux de consommation DÉPENSES RECETTES
	Dépenses	Recettes	DÉPENSES	RECETTES	Dépenses	Recettes			
Subventions reçues	59 682		62 392		62 392		2 710	4,5%	100,0%
Produits des services	4 823		5 000		3 982		-841	-17,4%	79,6%
PRODUITS	64 505		67 392		66 374		1 869	2,9%	98,5%
Personnel en net	36 908		38 113		40 557		3 649	9,9%	106,4%
Fonctionnement courant net	13 122		15 327		13 257		135	1,0%	86,5%
Dépenses imprévues	0		3 852		0		0	0,0%	
DEPENSES COURANTES	50 030		57 292		53 814		3 784	7,6%	93,9%
Autres produits	-63		-500		19		82	-130,1%	-3,8%
Excédent reporté	0		0		0		0		
AUTRES PRODUITS	-63		-500		19		82	-130,1%	-3,8%
EXCEDENT REPORTÉ N-1	11 557		0		0		-11 557	-100%	
EPARGNE BRUTE	25 969		9 600		12 578		-13 391	-52%	131,0%
Total écritures d'ordre	8 850		9 600		9 493		643	0	7,3%
TOTAL	58 943	64 505	67 892	67 892	63 308	66 393	4 365	1 888	7,4%
RESULTAT BRUT	5 562		0		3 085		-2 477	-45%	
RESULTAT NET	17 119		0		3 085		-14 034	-82%	

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,4 % et les recettes de 2,9 % de CA à CA.

Les premières évoluent principalement du fait de l'application de la clé de répartition des activités entre budgets pour le personnel (+9,9 %) et de l'actualisation de la dotation aux amortissements (+7,3%), le fonctionnement courant net et les autres produits n'évoluant que faiblement.

Les recettes tarifaires (4,0 K€) diminuent de 17,4 % par rapport au CA 2013 et sont bien inférieures aux prévisions budgétaires. Cette diminution, résultant de la réorganisation des activités vers l'accueil des groupes courant 2013, est compensée par l'augmentation de la participation du budget Principal de 4,5 M (+2,7 K€).

Le résultat brut de l'exercice est positif de 3,1 K€.

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2013		BP 2014		CA 2014		Variation CA à CA DÉPENSES RECETTES	Variation CA à CA DÉPENSES RECETTES	Taux de consommation CA 2014 / BP 2014 DÉPENSES RECETTES
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES			
Affectation du résultat	22 295		17 119		17 119		-5 176	-23,2%	100,0%
Cession			4 000				0		0%
RECETTES PROPRES	22 295		21 119		17 119		-5 176	-23,2%	81%
Investissement	10 431		32 938		30 600		20 169	193,3%	93%
INVESTISSEMENT	10 431		32 938		30 600		20 169	193,3%	93%
Résultat d'investissement			2 219				0		0%
AUTRES PRODUITS			2 219				0		0%
BESOIN DE FINANCEMENT	11 864		-9 600		-13 481		-25 345	-213,6%	140%
Total écritures réelles	10 431	22 295	45 938	36 338	30 600	17 119	20 169	-5 176	193,3% -23,2%
Total écritures d'ordre		8 850		9 600		9 493	0	643	7,3%
TOTAL	10 431	31 145	45 938	45 938	30 600	26 612	20 169	-4 533	193,3% -14,6%
RESULTAT BRUT	20 714		0		-3 988		-24 702	-119,3%	
EXCEDENT / DEFICIT N-1	-18 495		0		2 219		20 714	-112,0%	
RESULTAT NET	2 219		0		-1 769		-3 988	-179,7%	

Le programme d'investissement prévu au BP à 32,9 K€ connaît un bon taux de réalisation avec un montant de dépenses de 30,6 K€. Il s'agit de matériel roulant pour 15,3 K€, telle une carriole pour baudet et une remorque à deux essieux, ainsi que du matériel pour le même montant.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Les recettes d'investissement sont constituées de l'affectation de résultat (17,1 K€) et des amortissements (9,5 K€).

Globalement, pour l'ensemble du budget Locations Immobilières et Bases de Loisirs, une décision modificative a été approuvée par le Conseil Municipal le 8 décembre afin d'abonner l'enveloppe des flux de personnel de 18,2 K€ à partir de prélèvements sur l'enveloppe des dépenses imprévues (16,2 K€) et sur les charges financières (2,0 K€).

Le résultat net de fonctionnement s'élève à 224,7 K€ (+7,2 K€). Il permet l'affectation dans le cadre du vote du budget primitif 2015 de la somme de 137,5 K€ en investissement, le reste étant reporté en fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	1
2	LE BUDGET PRINCIPAL (174,0 M€ EN DEPENSES ET 185,6 M€ EN RECETTES)	2
2.1	LE FONCTIONNEMENT (133,1 M€ en dépenses et 144,9 M€ en recettes)	2
2.1.1	Les produits reçus (113,7 M€)	3
2.1.1.1	Les dotations reçues (32,3 M€)	3
2.1.1.2	Fiscalité (79,0 M€)	4
2.1.1.2.1	Les impôts locaux et contributions directes (57,3 M€)	4
2.1.1.2.2	Les reversements de fiscalité (14,9 M€)	5
2.1.1.2.3	Autres recettes fiscales (6,7 M€)	5
2.1.1.3	Excédent antérieur reporté (1,1 M€)	6
2.1.1.4	Les autres produits (1,3 M€)	6
2.1.2	Les charges courantes en net (99,2 M€)	7
2.1.2.1	Les ressources humaines (58,9 M€)	8
2.1.2.2	Le fonctionnement courant en net (13,6 M€)	9
2.1.2.2.1	Les dépenses	10
2.1.2.2.1.1	Les achats	10
2.1.2.2.1.2	Les services extérieurs	10
2.1.2.2.1.3	Les fluides	11
2.1.2.2.1.4	Les autres services extérieurs	11
2.1.2.2.1.5	Les budgets annexes	11
2.1.2.2.1.6	Autres	11
2.1.2.2.1.7	Les variations de stocks	11
2.1.2.2.1.8	Impôts et taxes	12
2.1.2.2.1.9	Les dépenses imprévues	12
2.1.2.2.2	Les recettes	12
2.1.2.2.2.1	Les remboursements de frais	12
2.1.2.2.2.2	Les produits des services	12
2.1.2.2.2.3	Les subventions reçues	13
2.1.2.3	Les subventions de fonctionnement versées (25,6 M€)	13
2.1.2.4	Les frais financiers (3,0 M€)	14
2.1.3	L'épargne brute (14,7 M€)	14
2.2	L'INVESTISSEMENT (40,8 M€ en dépenses et 40,6 M€ en recettes)	15
2.2.1	Les ressources propres (22,0 M€)	15
2.2.1.1	Les subventions et participations reçues (5,5 M€)	15
2.2.1.2	Les autres recettes (3,9 M€)	16
2.2.1.3	Les cessions	16
2.2.2	Le programme d'investissement (20,4 M€)	16
2.2.3	Les autres dépenses et recettes	19
2.2.3.1	Les avances remboursables (1,7 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes)	19
2.2.3.2	L'acquisition de parts sociales (0,4 M€)	19
2.2.4	Un désendettement de 2,3 M€	19
2.2.4.1	Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie	19
2.2.4.2	Les remboursements d'emprunt (11,7 M€)	19
2.2.4.3	Le programme d'emprunt (8,9 M€)	20
3	- Répartition des crédits affectés	23
3.1.1	Vie culturelle : 26,3 M€	24
3.1.1.1	FONCTIONNEMENT 25,8 M€ en dépenses nettes	24
3.1.1.2	INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en dépenses nettes	25
3.1.2	Education et enseignement supérieur : 22,9 M€	26
3.1.2.1	FONCTIONNEMENT 19,1 M€ en dépenses nettes	26
3.1.2.2	INVESTISSEMENT : 3,9 M€ en dépenses nettes	26
3.1.3	Cohésion sociale et solidarité : 8,3 M€	27
3.1.3.1	FONCTIONNEMENT 7,8 M€ en dépenses nettes	27

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

3.1.3.2	INVESTISSEMENT : 0,5 M€ en dépenses nettes	28
3.1.4	Vie de quartier et citoyenneté : 15,1 M€.....	29
3.1.4.1	FONCTIONNEMENT 12,0 M€ en dépenses nettes.....	29
3.1.4.2	INVESTISSEMENT : 3,1 M€ en dépenses nettes	29
3.1.5	Cadre de vie : 22,9 M€	31
3.1.5.1	FONCTIONNEMENT 17,9 M€ en dépenses nettes.....	31
3.1.5.2	INVESTISSEMENT : 5,0 M€ en dépenses nettes	32
3.1.6	Développement urbain : 4,9 M€.....	33
3.1.6.1	FONCTIONNEMENT 1,5 M€ en dépenses nettes.....	33
3.1.6.2	INVESTISSEMENT : 3,4 M€ en dépenses nettes	33
3.1.7	Vie sportive : 2,8 M€	34
3.1.7.1	FONCTIONNEMENT 2,7 M€ en dépenses nettes	34
3.1.7.2	INVESTISSEMENT 0,02 M€ en dépenses nettes	34
3.1.8	Environnement de travail : 5,1 M€	36
3.1.8.1	FONCTIONNEMENT 2,6 M€ en dépenses nettes	36
3.1.8.2	INVESTISSEMENT : 2,4 M€ en dépenses nettes	36
4	LES BUDGETS ANNEXES (6,4 M€ en dépenses et en recettes).....	37
4.1	Le budget annexe « Parkings »	37
4.2	Le budget annexe «Cimetières»	40
4.3	Le budget annexe « Locations immobilières – Bases de loisirs »	41
4.3.1	Activité « hébergement et restauration »	41
4.3.2	Activité locations immobilières.....	42
4.3.3	Activité « Poney club »	43